



Visions PME [UE 2030]

Avril 2022



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES



REMERCIEMENTS

Cette **démarche prospective Visions PME [UE 2030]** se fonde sur **l'expérience et les visions de dirigeants d'entreprise**. Sans leur mobilisation, elle n'aurait pas été possible.

Nos remerciements vont ainsi à **Madame Fany Ruin, 1^{ère} Vice-Présidente de CCI France, Présidente de la CCI Amiens-Picardie**, à **Monsieur Michel Bossi, Président de la CCI du Tarn** et à **Monsieur Philippe Dutruc, Président de la CCI des Deux-Sèvres** jusqu'en 2021. En amont de l'enquête, ils ont permis de faire bénéficier la démarche des conclusions des travaux menés par la **Task Force Europe** au cours du mandat 2016-2021 de CCI France, sous la **présidence de Pierre Goguet**.

Nos remerciements vont également aux dirigeantes et dirigeants de toutes les PME qui ont pris le temps de répondre à l'enquête menée en décembre 2021 sur les défis à l'horizon 2030.

Ces remerciements vont également à celles et ceux de ces dirigeants qui ont pris de leur temps pour participer aux ateliers Visions PME [UE 2030], organisés en janvier 2022 sur les thèmes du développement des marchés, de la ressource humaine, de la digitalisation/innovation et de la transition écologique, ou pour des entretiens téléphoniques complémentaires.

Sont ainsi remerciés :

Sylvie Salinié, Présidente d'Agiscom et Vice-Présidente de la CCI de Seine-et-Marne (Ile-de-France)

Créée en 2006, l'entreprise **AGISCOM** est basée à Quincy-Voisins en Seine-et-Marne. Elle emploie plus de 150 personnes et dispose de 6 sites en France. L'activité historique d'AGISCOM est la gestion des réseaux de télécommunication (cuivre, fibre optique). Elle s'est aussi spécialisée dans l'énergie avec l'installation des compteurs « Linky » pour ENEDIS et dans le domaine du gaz. En 2018, elle s'est lancée sur le marché des bornes pour les véhicules électriques.

Jean-Paul Mignard, Gérant fondateur, Axsol (Ile-de-France)

L'entreprise **AXSOL**, basée à Trappes dans les Yvelines, est spécialisée dans les dispositifs pour personnes à mobilité réduite (rampes, monte-escaliers, fauteuils d'aisance, chaises d'évacuation...) depuis plus de 10 ans. Elle emploie 15 salariés. En 2021, elle a repris une activité de son fournisseur britannique défaillant et a relocalisé la production de rampes d'accès en fibre de verre sur son site de Trappes.

Florian Cortes, Directeur technique, BIO-UV Group (Occitanie)

BIO-UV Group est un concepteur et fabricant français d'appareils de traitement de l'eau par ultraviolets, Ozone et électrolyse de sel. Les solutions techniques du groupe répondent aussi bien aux problématiques de traitement de l'eau du marché de la piscine et des spas privés, des piscines publiques, de l'aquaculture et aquarium que de la réutilisation des eaux usées, la potabilisation ou les eaux de process industriels et les fontaines. Depuis 2011, l'entreprise a mis également sur le marché des systèmes de traitement des eaux de ballast et devient ainsi la seule société française à bénéficier d'une double certification internationale (IMO & USCG). Le système de traitement des eaux de ballast BIO-SEA combine la filtration mécanique et la désinfection à haute dose UV, sans aucun traitement chimique, fabriqué avec des composants de haute qualité marine. BIO-UV Group est coté en bourse sur le marché Euronext Growth depuis juillet 2018.

Olivier Remoissonnet, Directeur général, La Brosserie française (Hauts-de-France)

Située à Beauvais dans l'Oise depuis 1845, l'entreprise **LA BROSSERIE FRANCAISE** emploie 30 personnes. Elle est spécialisée dans la fabrication de brosses à dents avec sa marque Bioseptyl, labellisée Origine France Garantie et Entreprise du Patrimoine Vivant. C'est le seul fabricant de brosses à dents 100 % françaises, écologiques, avec un savoir-faire d'expertise.

Delphine Kaufmann, Gérante, Camping de la Verdière (Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Camping 3 étoiles situé à La Verdière, à proximité des Gorges du Verdon, dans le Parc Naturel Régional du Verdon, site naturel exceptionnel, dans le Haut Var et tout près des Alpes de Haute Provence. Camping avec piscine, cours de tennis, terrain de pétanque, ping-pong et aire de jeux pour enfants : 38 emplacements soigneusement aménagés sur deux hectares en pleine nature.

Philippe Coignat, Responsable Export, Les Celliers Associés (Bretagne)

Créée en 1953, la **Coopérative LES CELLIERS ASSOCIES** basée à Pleudihen-sur-Rance dans les Côtes d'Armor, fait partie des acteurs majeurs du cidre et du jus de pomme cidricole en France. Les cidres Val de Rance se retrouvent dans la plupart des crêperies, dans les grandes surfaces, en restauration et chez les boulangers-pâtisseries. La Coopérative regroupe 355 producteurs-adhérents et la cidrerie compte une équipe de 120 salariés permanents. Environ 20 % du chiffre d'affaire est réalisé à l'export.

Emmanuel Brugger, Directeur général, Cristel (Bourgogne-Franche-Comté)

Implantée à Feschers-Le-Châtel dans le Nord Franche-Comté dans un site historique né en 1826, l'entreprise familiale **CRISTEL** est le premier fabricant français d'articles culinaires haut de gamme (casseroles, poêles, matériel de cuisine). L'entreprise, qui emploie 100 salariés, est labellisée « Entreprise du Patrimoine Vivant » et « Origine France Garantie ».

Ludovic Toledo, Directeur général, Dedienne Santé (Occitanie)

DEDIENNE SANTÉ, basée à Mauguio dans l'Hérault, est une société du groupe français MENIX. Elle a été créée en 1986 sous le nom de SOCIETE MEDICAL EQUIPEMENT et a changé de nom pour devenir DEDIENNE SANTÉ en 2000. Elle est spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation en son nom d'implants orthopédiques. Les produits phares de l'entreprise sont ses prothèses de hanche et ses implants destinés à la chirurgie du sport.

Alain Auger, CEO, Dieau Edafim (Auvergne-Rhône-Alpes)

Basée en Ardèche et sur le point de prendre possession de sa nouvelle usine de Livron (Drôme), la société **DIEAU-EDAFIM** est spécialisée dans la fabrication de fontaines rafraîchissantes pour tout type d'environnement professionnel en France. Elle emploie 40 personnes.

Elsa Lomont, Co-fondatrice et directrice de Ethikis ad Civis (Occitanie)

Créée en 2017 et basée à Toulouse en Haute-Garonne, **ETHIKIS AD CIVIS** est une société coopérative et participative dont l'objet est de promouvoir, par tous les moyens, une éthique dans les domaines de la consommation et des usages. Elle a développé le label **LONGTIME®**, outil destiné à renseigner clairement les consommateurs sur la longévité, la robustesse et la réparabilité des produits manufacturés, opérationnel depuis octobre 2019.

Pierre-Emmanuel Casanova, Co-fondateur, Hysilabs (Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Créée en 2015 et basée à Aix-en-Provence dans les Bouches du-Rhône, l'entreprise **HYSILABS** facilite le transport et le stockage d'hydrogène grâce à son vecteur liquide unique au monde. Elle emploie en 2022, 15 collaborateurs.

Sami Lallahem, Président, Ixsane (Hauts-de-France)

Créée en 2008, **IXSANE** est une société d'études et de transfert technologique dans le domaine de l'ingénierie urbaine et environnementale basée à Villeneuve d'Ascq dans le Nord et Montesson en Ile-de-France, qui emploie 20 salariés. Elle est spécialisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, des sites et sols pollués, du développement durable et de l'économie circulaire.

Gérard Tétu, Dirigeant, Kleuster (Auvergne-Rhône-Alpes)

Créée en 2012, l'entreprise **KLEUSTER**, basée à Vénissieux dans le Rhône, fait partie du groupe JEAN LAIN AUTOMOBILE. Elle conçoit, développe et produit des triporteurs électriques à usages urbains (livraison du dernier kilomètre, restauration, propreté urbaine, entretien des espaces verts, etc.).

Stefan Kirstetter, Dirigeant, Malengé (Hauts-de-France)

Créée en 1908, l'entreprise **MALENGE**, basée à Flers-en-Escrebieux dans le Nord, est spécialisée dans la production d'emballages souples en différents supports imprimés (plastique, papier, aluminium...). Elle emploie 22 salariés.

Bertrand Lenoir, Directeur général, NA Wave (Nouvelle-Aquitaine)

NA WAVE, basé à Brive-la-Gaillarde en Corrèze, est un groupe créé en 2019, qui représente 40 emplois et rassemble deux entreprises aux activités complémentaires, INOVEOS et PRÂNA. NA WAVE propose des solutions en électronique et hyperfréquence : composants et systèmes hyperfréquences, solutions de prototypage de circuits imprimés, amplificateurs RF et Hyperfréquences large-bande.

Marine Laville, Présidente, Novaptech (Nouvelle-Aquitaine)

Entreprise de biotechnologie basée à Pessac et Bordeaux en Gironde, née en 2016 de l'expertise de plus de 20 ans d'un grand laboratoire académique français dans le domaine des aptamères, **NOVAPTECH** est un expert reconnu mondialement dans le développement d'aptamères. Ces molécules, également appelées anticorps synthétiques, sont des fragments d'ADN, d'ARN ou d'ARN modifié, dirigés contre des protéines, des peptides, des cellules, des petites molécules, des toxines et des bactéries. Leurs applications concernent la mise au point de nouvelles thérapies, ainsi que de nouveaux outils diagnostiques et analytiques. NOVAPTECH travaille en étroite collaboration avec des industriels du secteur pharmaceutique, cosmétique, agro-alimentaire et environnemental. Les activités de Recherche et Développement menées par NOVAPTECH visent à développer des biocapteurs pour la détection de pesticides et de perturbateurs endocriniens dans les matières premières alimentaires et l'eau.

Sébastien Cauquot, Directeur général adjoint, Orfix (Nouvelle-Aquitaine)

La société **ORFIX** France, dont le siège social est basé à Meymac en Corrèze, fabrique et commercialise une vaste gamme de produits pour le traitement automatique des valeurs fiduciaires et scripturales (une des principales spécialités d'Orfix depuis 1950). ORFIX France, par sa réactivité, sa flexibilité et sa localisation est aussi une plateforme logistique fine. Le groupe ORFIX possède des sociétés de production et de distribution en Allemagne, en France, en Italie, en Pologne, en Russie et en Serbie.

Julien Amacher, Directeur des opérations, Oxibox (Ile-de-France)

Fondée en 2014 et basée à Saint-Quentin-en-Yvelines et Toulouse, **OXIBOX** est une start-up de 16 personnes qui propose des solutions de cybersécurité en termes de sauvegarde intelligente, continuité d'activité, orchestration cloud et cyber-résilience. Elle a développé une expertise verticale complète, de la collecte des données à leur restauration rapide, incluant leur stockage sécurisé, permettant une mise en conformité immédiate de ses clients avec les préconisations de l'ANSSI.

Sébastien Porquet, Dirigeant, Le Saltimbanque / Auberge du Moulin (Hauts-de-France)

Basé à Eaucourt-sur-Somme dans la Somme, **LE SALTIMBANQUE** est un restaurant gastronomique avec vue panoramique sur la vallée de la Somme au pied du Moulin Guidon. L'établissement propose également des chambres d'hôtes gourmandes.

Armel Segretain, Managing director, Sanisphère (Auvergne-Rhône-Alpes)

Entreprise créée en 1991 et située à Nyons dans la Drôme, **SANISPHERE** est le leader national de la fabrication et pose de toilettes écologiques publiques extérieures à grande capacité. Dotées d'une technologie innovante, elles ne nécessitent ni eau ni électricité. Elle emploie 20 salariés.

Eric Fanio, PDG, SEF Technologie (Occitanie)

Créée en 1981, l'entreprise **SEF**, basée à Labège en région Occitanie, fabrique des bobines et des électroaimants utilisés dans la fabrication d'accélérateurs de particules (synchrotrons, cyclotrons, accélérateurs linéaires) destinés à la Recherche et l'Industrie. Elle a acquis un savoir-faire unique dans ce secteur de haute technologie. Rachetée au tout début de 2020, SEF a entrepris de développer son activité (notamment en Europe et aussi dans le médical) et emploie actuellement 18 salariés.

Guy Baret, R&D Manager, Selvert (Auvergne-Rhône-Alpes)

Créée en 2012, l'entreprise **SELVERT** basée à Tullins en Isère, est spécialisée dans la conception et la production de saumure de déneigement biodégradable, désherbant naturel et PNPP (Préparations Naturelles Non Préoccupantes autorisées en agriculture biologique pour des usages définis, engrais).

Luc Julien-Saint-Amand, Avocat, Valoris (Grand Est)

Implanté à Strasbourg, Lyon, Paris et Genève, **Valoris Avocats** est un cabinet de droit des affaires depuis 2014, qui conseille ses clients, acteurs privés et institutionnels des domaines industriels, de la santé et des services, en matière juridique, fiscale et sociale. Il dispose d'une expertise reconnue dans le domaine international en général et franco-allemand en particulier.

Anouck Chapuzet-Varron, Directrice générale, Vinea SAS (Nouvelle-Aquitaine)

La tonnellerie **VINEA** est une structure familiale indépendante créée en 1994, basée à Saint-Germain-de-Lusignan en Charente-Maritime, qui compte une vingtaine de salariés. Elle intervient dans l'univers complexe et spécialisé des bois de chêne pour les vins et les spiritueux : conception, fabrication et commercialisation de barriques et produits bois œnologiques d'une haute qualité organoleptique.

Cyrille Viellard, Président, VMC Pêche et Membre élu de la CCI du Territoire de Belfort (Bourgogne-Franche-Comté)

VMC PECHE, filiale de l'entreprise Viellard Migeon & Cie, holding familiale bicentenaire, fondée en 1796, et membre du groupe Rapala VMC, fabrique des hameçons (elle est leader mondial de l'hameçon triple) dans son usine de Morvillars (Territoire de Belfort) depuis plus de 100 ans. Elle emploie 130 salariés et dispose de filiales aux Etats-Unis et en Indonésie. Elle est labellisée « Entreprise du Patrimoine Vivant » depuis 2010, l'année du centenaire de la production d'hameçons.

Nos remerciements vont également aux CCIR et aux correspondants Enterprise Europe Network (EEN) des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Grand-Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur qui ont permis d'entrer en contact avec les entreprises ayant participé à la démarche.

Sont aussi remerciés Alexandra Ponsardin, Patrick Brière et Philippe Clerc de CCI France, Salvatrice Bufalino de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent Volle de la CCIR Bourgogne-Franche-Comté, Samuel Hylier de la CCIR Bretagne, Isabelle Savelli et Marc Canaple de la CCIR Paris Ile-de-France, Aude Aubry et Michaël Verdier de la CCIR Hauts-de-France et Lucas Grandjean de la CCI de l'Oise qui ont apporté leur expertise dans le cadre des ateliers et au cours de l'analyse des résultats.

Pour obtenir des informations complémentaires sur la démarche Visions PME [UE 2030] :

Pierre Bérat, Directeur Etudes et Information économique, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, p.berat@auvergne-rhone-alpes.cci.fr

Table des matières

REMERCIEMENTS	- 3 -
POINTS CLES / RECOMMANDATIONS	- 11 -
INTRODUCTION	- 15 -
La démarche prospective Visions PME [UE 2030] : pourquoi ?.....	- 15 -
La démarche prospective Visions PME [UE 2030] : avec qui et comment ?	- 17 -
1. Quels défis sur la route des PME vers 2030 ?	- 19 -
1.1. Le panorama global des défis à l’horizon 2030 : l’impératif de la compétitivité.	- 19 -
1.2. Des défis qui sont aussi porteurs d’opportunités.....	- 21 -
1.3. Les défis en matière de développement des marchés	- 22 -
1.4. Les défis en matière de ressource humaine.....	- 24 -
1.5. Les défis en matière de transition écologique	- 26 -
1.6. Les défis en matière de digitalisation et d’innovation	- 28 -
1.7. Les défis en matière de développement régional	- 31 -
2. Les attentes des PME pour faire face aux défis 2030	- 33 -
2.1. Les grandes politiques attendues par les PME	- 33 -
La réduction des écarts en matière d’impôts et taxes de production et de coût du travail	- 33 -
La promotion du travail et la montée en compétences pour assurer le développement de l’emploi	- 34 -
Renforcer la dimension « PME » des politiques pour les entreprises.....	- 37 -
Veiller au <i>level playing field</i> en matière de transition écologique	- 37 -
La mission régaliennne en matière de cybersécurité.....	- 38 -
Rééquilibrer la politique commerciale européenne	- 38 -
Créer un environnement favorable à la prise de risque par les investisseurs privés.....	- 39 -

2.2. La mobilisation des pouvoirs publics pour des actions de sensibilisation.....	- 40 -
Un besoin qui devrait persister : la sensibilisation à la transition numérique	- 40 -
Une dimension spécifique de la digitalisation, la cybersécurité	- 41 -
La promotion des produits vertueux en matière de développement durable	- 42 -
2.3. Réglementer moins mais mieux, en prenant pleinement en compte les PME	- 43 -
2.4. Les attentes en matière d’aides directes.....	- 47 -
En matière de transition écologique, la « nouveauté » du sujet et l’ampleur des investissements rendent nécessaires un appui important.....	- 47 -
Des besoins d’aide à la décision également en matière de transition digitale	- 48 -
Une meilleure prise en compte des PME dans le financement de l’innovation	- 49 -
Faciliter l’implantation des PME sur les marchés à l’international	- 51 -
2.5. La prise en compte de la dimension territoriale	- 51 -
CONCLUSION	- 53 -

POINTS CLES / RECOMMANDATIONS

- Pour les dirigeants qui ont participé à la démarche Visions PME [UE 2030], **les défis seront nombreux sur la route de leur PME d'ici 2030**. Ces défis sont notamment liés à de grandes mutations qui vont se poursuivre, des mutations qui ne concernent pas que les plus grandes entreprises.
- Les défis « horizon 2030 » qui sont **exprimés spontanément** par les dirigeants de PME relèvent des thèmes suivants :
 - D'abord le **développement des marchés**, avec la dimension internationalisation qui est bien présente,
 - Ensuite les **ressources humaines**, avec à la fois les problématiques du recrutement et celle de l'évolution des compétences,
 - Puis, quasiment au même niveau, la **transition écologique**,
 - Suivie par la **digitalisation**,
 - Et enfin **l'innovation**,
 - Avec une préoccupation d'équité territoriale qui est exprimée par plusieurs entreprises sur certaines thématiques.
- Parmi les défis « prospectifs » qui ont été **proposés aux dirigeants d'entreprise** participant à Visions PME [UE 2030], ceux qu'ils ont jugés les plus probables sont :
 - « Un **effort d'investissement accru** sera nécessaire pour faire face aux exigences de la **transition écologique** »,
 - « Le **coût du travail sera un handicap** par rapport à certains de vos concurrents hors UE »,
 - « Une **montée en gamme des produits/services d'entreprises de pays émergents** va s'affirmer »,
 - « Il faudra **réduire la consommation d'énergie** »,
 - « Les **cyberattaques** seront encore plus perfectionnées ».
- De façon globale, se dessine ainsi pour la majeure partie des PME, **l'enjeu de la compétitivité** dans un **environnement concurrentiel et sociétal en évolution**, avec des transitions écologique et numérique qui sont pleinement intégrées à l'équation.
- Ces défis, anticipés par les dirigeants de PME, ne sont pas vus uniquement comme porteurs de menaces ou de risques. Certains sont vus aussi comme **porteurs d'opportunités**. Apparaissent ainsi comme porteurs à la fois de risques/menaces et d'opportunités : la transition écologique, la réglementation, les E-commerces/services, la digitalisation des chaînes de valeur, la taxe carbone aux frontières...
- Les dirigeants de PME intègrent pleinement à leur projet entrepreneurial la prise en compte de ces défis. Mais ils attendent néanmoins des pouvoirs publics **qu'ils les aident sur ce chemin d'ici 2030**, en veillant d'une part à ce que **l'environnement économique et social que ces derniers génèrent soit le plus favorable au développement des entreprises** et, d'autre part, à ce que les **politiques publiques prennent en compte leurs réalités de PME**.

- Ces attentes à l'égard des acteurs institutionnels **ne se limitent pas à des appuis directs et à des aides financières**. Elles sont plus larges, avec un souhait de prise en compte, très en amont, des facteurs qui déterminent les défis que les PME s'attendent à rencontrer.
- Ces attentes à l'égard de l'environnement institutionnel **ne se cantonnent pas à l'échelon européen**. Des attentes à l'égard de l'Etat et de l'ensemble des acteurs français sont bien présentes, parce que la problématique est, en droit ou en fait, de niveau national ou parce que des spécificités françaises demandent à être prises en compte dans la mise en œuvre.
- **L'Union européenne est néanmoins un acteur bien identifié**, dont le rôle est perçu comme important. Interrogés sur ce que devra être l'Union à l'horizon 2030, les **dirigeants de PME affichent un niveau élevé d'ambition** :
 - **73 %** souhaitent qu'elle soit un **grand marché avec plus d'harmonisation en matière juridique, fiscale et sociale**. Les PME attendent une pleine concrétisation de la promesse du Marché unique : pouvoir vendre directement ses produits sur un grand marché de 450 millions d'Européens,
 - **69 %** souhaitent une **union politique renforcée pour mieux défendre ses intérêts dans le monde**,
 - **56 %** souhaitent une **union politique renforcée pour mieux faire face aux enjeux économiques et sociaux dans ses Etats membres**.
- Vis-à-vis de l'Union européenne, les attentes des PME se traduisent par les **recommandations suivantes, regroupées par type d'intervention publique**.

Les recommandations en lien avec de grandes politiques attendues par les PME

- ▶ **1. Parvenir à un cadre législatif européen favorisant la réduction des écarts de coûts salariaux entre tous les Etats membres.**
- ▶ **2. Favoriser les échanges au sein de l'UE permettant aux enseignants de découvrir les pratiques dans les pays dont l'enseignement est le plus ouvert sur le monde professionnel.**
- ▶ **3. Renforcer auprès des entreprises la promotion du programme Erasmus + pour les apprentis, apporter des financements pour renforcer dans les CFA les moyens de gestion des mobilités européennes et approfondir la reconnaissance mutuelle des qualifications.**
- ▶ **4. Eviter que des réglementations européennes sur le statut des employés des plateformes numériques de mobilité viennent complexifier de façon générale l'exercice d'activité en tant qu'indépendant et viennent freiner les évolutions législatives devant permettre de développer de nouvelles relations de travail.**
- ▶ **5. Intégrer pleinement la nécessité de répondre aussi aux besoins de compétences des entreprises dans la mise en œuvre de la recommandation du Conseil européen sur les comptes de formation individuels.**
- ▶ **6. Relancer et approfondir la démarche de *Small Business Act* européen consistant à penser en priorité aux PME dans la définition des politiques publiques pour réduire la charge administrative, améliorer l'accès aux marchés et l'internationalisation et faciliter l'accès aux financements.**

- ▶ 7. S'assurer que dans les équivalences de certifications pour le commerce international, les pays tiers soient bien tenus de respecter les mêmes exigences en termes de normes, afin de ne pas pénaliser les PME européennes sur les productions spécifiques qui sont leurs points forts.
- ▶ 8. Veiller à ce que les entreprises européennes bénéficient, dans les grands Etats tiers (Etats-Unis, Chine, Japon, Corée du Sud...), du même niveau de concertation sur les politiques pour les entreprises que celui qui est accordé aux entreprises étrangères par les institutions européennes et veiller à ce que les entreprises étrangères ne soient pas prépondérantes dans le cadre des travaux de normalisation européens.

Les recommandations en matière d'actions de sensibilisation

- ▶ 9. Prévoir des financements européens et mobiliser les moyens de communication de l'UE pour poursuivre et amplifier les campagnes de sensibilisation à la transition digitale, en intégrant pleinement la dimension de la cybersécurité.
- ▶ 10. Mobiliser des financements européens et les moyens de communication de l'UE pour soutenir la promotion des prestations et produits des PME vertueux en termes de développement durable.
- ▶ 11. Soutenir les initiatives tendant à assurer un leadership européen sur la mise au point d'une norme volontaire sur le reporting extra-financier en matière environnementale, en veillant à ce qu'elle soit bien adaptée à la nature des PME.

Les recommandations pour réglementer moins mais mieux, en prenant pleinement en compte les PME

- ▶ 12. Faire de la finalisation du Marché unique une priorité, en harmonisant ou unifiant ce qui doit encore l'être et en évitant que des textes nationaux viennent créer de nouvelles divergences.
- ▶ 13. Retenir comme impératif permanent la simplification du cadre législatif/réglementaire, en rationalisant la production des textes, en bannissant toute sur-réglementation nationale et en saisissant toutes les opportunités offertes par la digitalisation. Les démarches de certification doivent aussi intégrer cet impératif dans l'optique notamment d'en limiter le coût.
- ▶ 14. Réduire les coûts de fonctionnement des éco-organismes par la mutualisation, y compris au niveau de l'UE lorsque cela est pertinent, pour réduire les charges pesant sur les entreprises.
- ▶ 15. Systématiser et mieux structurer la concertation des PME sur les projets de réglementation européenne, offrir des opportunités aux dirigeants de PME d'exprimer leurs attentes/spécificités auprès des législateurs et décideurs des réglementations.

Les recommandations en matière d'aides directes

- ▶ 16. Proposer des appels à projet européens visant à financer l'action de réseaux d'expertises sur la transition écologique, pour réaliser un premier niveau d'informations/conseil, voire des missions d'audit préalables aux choix d'investissement.

- ▶ 17. Mobiliser des crédits européens pour augmenter les capacités d'aides financières aux investissements en matière de transition écologique, notamment pour les petits projets et les projets de taille intermédiaire portés par les TPE-PME.
- ▶ 18. Mobiliser des crédits européens du programme « Europe numérique » pour financer des réseaux permettant d'accompagner les PME, hors champ d'action des EDIH (European Digital Innovation Hubs), dans leur appropriation des technologies et dans l'acquisition des compétences numériques avancées.
- ▶ 19. Poursuivre l'adaptation des dispositifs d'aides financières à l'innovation pour élargir la population des PME pouvant en bénéficier et permettre la mobilisation de financements européens pour soutenir l'innovation autre que de rupture dans les TPE-PME.
- ▶ 20. Mobiliser des financements pour poursuivre des actions d'animation, ouvertes et transversales, permettant aux TPE-PME de développer leur réseau de partenaires potentiels pour participer à des projets d'innovation et pour accompagner ces entreprises pour constituer les partenariats.
- ▶ 21. Améliorer, pour les PME, l'accessibilité aux prestations d'accompagnement à l'implantation sur les marchés étrangers et développer les mutualisations entre les représentations des Etats membres pour dégager plus de moyens de soutien et contribuer à l'affichage d'une UE « puissance économique » sur les marchés des pays tiers.

Recommandation pour la dimension territoriale

- ▶ 22. Maintenir des capacités de financement par les fonds régionaux européens de politiques d'aménagement du territoire, à la fois pour financer des projets permettant de corriger les handicaps en termes de connexion et d'attractivité professionnelle des territoires les plus isolés, les moins favorisés et les zones frontalières et pour appuyer les politiques de développement économique et les projets d'infrastructures de communication dans les régions les moins favorisées.

INTRODUCTION

La démarche prospective Visions PME [UE 2030] : pourquoi ?

La vie n'est jamais un fleuve tranquille pour les PME et ce ne sont pas les préoccupations qui manquent pour les dirigeants d'entreprise en ce début d'année 2022. Pour nombre de ces entreprises, une 5^e vague particulièrement haute de la Covid s'est traduite par un renforcement du protocole sanitaire. Les clients ont été enclins à moins se déplacer. Les absences ont été fréquentes parmi les collaborateurs, les processus de recrutement se sont encore complexifiés. Dans le même temps, les difficultés d'approvisionnement sont toujours largement présentes, compliquant le processus de production ou suscitant le mécontentement de clients. En janvier 2022, plus encore qu'à l'ordinaire, le quotidien des dirigeants de PME a été rythmé par l'ajustement des plannings, le suivi de la trésorerie et de la marge, la recherche de collaborateurs, la relance de fournisseurs, la relation clientèle...

Pour autant, malgré les impératifs du court terme, cette période ne détourne pas de la nécessité de se projeter sur un temps plus long.

D'abord parce qu'en quelques mois, le sentiment d'avoir basculé dans un monde nouveau s'est imposé. Le risque de pandémie mondiale sur lequel des spécialistes alertaient s'est concrétisé, remettant au premier plan les questions de santé publique, de solidarité et rappelant que beaucoup de situations étaient réversibles et que rien n'est définitivement acquis. La crise sanitaire de la Covid a aussi pointé de grandes fragilités de l'économie mondiale qui finissent par impacter tout un chacun.

La reprise post-Covid, avec l'envolée des prix du pétrole, de l'électricité, de matières premières, de composants, fait quant à elle mesurer l'ampleur du défi énergétique, de la faiblesse des marges de manœuvre, et ce alors même que l'impératif de la transition écologique devient lui aussi de plus en plus clair.

Quant à l'actualité géopolitique, elle change aussi le contexte mondial et ce de façon tout à fait proche en Europe avec la crise puis l'invasion de l'Ukraine. Ce conflit place notre continent dans une nouvelle situation de menace ou ramène vers des tensions qui paraissaient bien datées. Il a aussi des conséquences économiques du fait du choc énergétique et des sanctions qui ont été prises.

Ce dépassement du court terme, il est aussi consubstantiel au choc économique qui a frappé les entreprises avec la crise sanitaire. En réalisant 7 % de croissance en 2021, la France enregistre un redressement particulièrement fort et rapide. Ce redressement a été permis par l'ampleur du soutien public pendant la crise sanitaire, avec notamment le dispositif de chômage partiel, le fonds de solidarité, les prêts garantis par l'Etat...

Mais ce redressement fort et rapide, il est aussi le résultat de la formidable résilience des entreprises françaises et de leurs dirigeants, qui ont encaissé le choc puis sont repartis de l'avant dès qu'ils le pouvaient, en investissant, en se modernisant, en adaptant leur activité... et ce avec le sentiment de perspectives économiques favorables. Ainsi, selon les résultats de la grande consultation des entrepreneurs CCI France/TFI/La Tribune de janvier 2022, en réponse à l'interrogation sur la situation actuelle, 38 % des chefs d'entreprise répondent que ce sera mieux demain, 28 % qu'elle est très bien maintenant et 32 % que c'était mieux hier.

C'est dans ce contexte que CCI France a lancé la démarche prospective Visions PME [UE 2030] en décembre 2021, dans le but de porter l'expression des PME françaises sur leur futur à un horizon de long terme, en 2030 :

- Comment ces PME, dans leur grande diversité en termes d'activité, de taille, de territoire... voient-elle le chemin qui va les mener de cette sortie de crise sanitaire à 2030 ?
- Quels sont les défis qu'elles s'attendent à rencontrer sur cette route et comment voient-elles l'impact de ces défis sur leur activité et leur développement ?
- Quelle est la part des opportunités, quelle est la part des menaces ?
- Et quelles sont leurs attentes à l'égard des pouvoirs publics pour les aider à faire face à ces défis ?

Telles sont les questions qui ont guidé cette réflexion.

Cette démarche Visions PME a été positionnée à un niveau européen, compte tenu de la nature des enjeux qu'elle aborde et pour lesquels il apparaît assez clairement que les réponses ne peuvent être exclusivement nationales ou pour lesquels il faut au moins prendre en considération des paramètres qui ne sont pas totalement maîtrisés au plan national.

Pour autant, les pistes d'accompagnement souhaitées par les PME, telles qu'elles résultent de la démarche, peuvent relever de l'Union européenne, de l'Etat français ou des collectivités territoriales, selon leurs compétences respectives et dans la logique de subsidiarité.

A partir de l'expression des visions de dirigeants d'entreprises, la finalité de la démarche est bien de fournir des pistes permettant aux pouvoirs publics d'adapter leurs interventions pour soutenir le développement des PME à cet horizon 2030. Elle fait suite à la semaine européenne des CCI de Mai 2021 qui avait elle-même fait émerger 53 propositions émanant des entreprises en préparation de la **Présidence française de l'Union européenne (PFUE)** au 1^{er} semestre 2022.

Visions PME [UE 2030] a également pour objectif d'abonder la réflexion de la PFUE sous un angle plus prospectif. Le Président Macron a voulu que cette présidence française soit l'occasion de lancer ou de relancer un certain nombre de grands projets européens et le moment est donc idéal pour porter les besoins des PME à un horizon 2030. Ce sera aussi le cas avec la dernière étape de la **Conférence sur l'avenir de l'Europe**.

Visions PME [UE 2030] pourra aussi, au-delà du 1^{er} semestre 2022, donner un éclairage avec l'orientation PME lors **de l'élaboration et de l'adoption de toutes les directives et règlements qui vont décliner les grandes politiques européennes** : Green deal européen, nouvelle stratégie industrielle, stratégie européenne pour les données, politique commerciale et les instruments de défense commerciaux, l'agenda des territoires 2030, la directive sur les salaires, Global gateway...

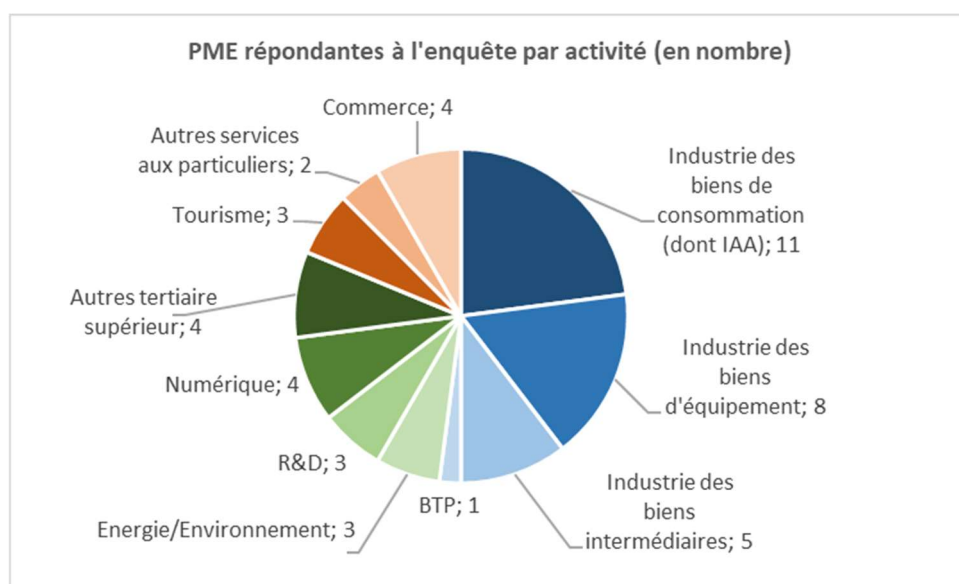
Visions PME [UE 2030] pourra aussi bien sûr **contribuer au débat politique qui va accompagner les élections nationales de ce printemps 2022**, élections qui vont déterminer la feuille de route de la France jusqu'en 2027.

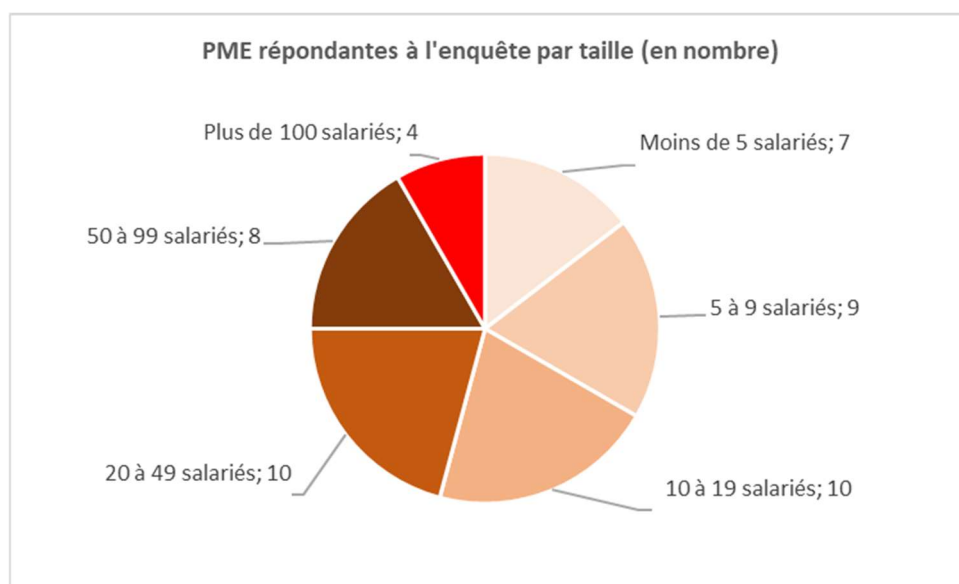
La démarche prospective Visions PME [UE 2030] : avec qui et comment ?

L'approche de la démarche Visions PME [UE 2030] a été de mener des échanges les plus approfondis possibles avec des dirigeants de PME. CCI France et les CCIR impliquées dans l'étude les remercient encore pour le temps qu'ils ont consacré à ces échanges dans une période particulièrement contrainte.

La démarche a débuté avec des **entretiens avec des membres de la Task Force Europe de CCI France durant le mandat consulaire 2017-2021**. Cette Task Force, composée de présidents de CCI, a mené un important travail d'analyse et de réflexion sur les questions européennes au cours des dernières années. Madame Fany Ruin, 1^{ère} Vice-Présidente de CCI France, Présidente de la CCI d'Amiens-Picardie, Monsieur Michel Bossi, Président de la CCI du Tarn et M. Philippe Dutruc, Président de la CCI des Deux Sèvres jusqu'en 2021 ont ainsi pu exprimer les visions prospectives établies dans le cadre de cette Task Force.

Le 2^e temps de la démarche a consisté en une **enquête menée en décembre 2021 auprès de dirigeants de PME** pour caractériser leur vision des défis que va rencontrer leur entreprise à l'horizon 2030. La mise en relation avec ces responsables d'entreprises avait été permise par les **responsables Europe/EEN des CCIR d'Auvergne-Rhône-Alpes, de Bourgogne-Franche-Comté, de Bretagne, du Grand Est, des Hauts-de-France, de Nouvelle-Aquitaine, d'Occitanie, de Paris-Ile-de-France et de Provence-Alpes-Côte d'Azur**. Ce sont ainsi une **cinquantaine de dirigeantes et dirigeants de PME, issus de ces 9 régions**, qui ont répondu à cette enquête en ligne. La matière collectée dans cette phase d'enquête a été très riche avec l'intérêt supplémentaire d'émaner d'une grande diversité d'entreprises, que ce soit en termes de territoires (métropoles, villes moyennes, espace rural...), de taille d'entreprises (de la TPE à la PME de plus de 100 salariés), d'activité ou encore d'âge de l'entreprise (de la PME plus que centenaire à la start-up).





Le 3^e temps a consisté, à partir des éléments sur les défis collectés dans le cadre de l'enquête, à la **tenue de quatre ateliers en janvier 2022** visant à réfléchir aux pistes d'action des pouvoirs publics qui permettraient aux entreprises de faire face à ces défis.

Ces ateliers ont porté sur chacun des thèmes suivants : **la digitalisation/innovation, la ressource humaine, le développement des marchés et la transition écologique.**

Ces ateliers étaient composés de **dirigeants d'entreprises qui avaient participé à l'enquête** : un répondant sur deux a pris part à au moins l'un des quatre ateliers.

Ont également participé à ces ateliers des experts de CCI France et des CCIR/EEN Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-France-Comté, Bretagne, Haut-de-France et Ile-de-France.

1. Quels défis sur la route des PME vers 2030 ?

Une part importante de la démarche Visions PME [UE 2030] a consisté à établir quels défis les PME s'attendent à rencontrer à l'horizon 2030.

Cette réflexion a été menée d'abord de façon ouverte, en demandant aux dirigeants d'exprimer spontanément les défis qu'ils prévoient d'ici 2030.

Ensuite, les dirigeants ont réagi, suivant une approche thématique, à des défis « proposés » établis notamment à partir de documents de l'Union européenne.

1.1. Le panorama global des défis à l'horizon 2030 : l'impératif de la compétitivité.

L'enquête en ligne débutait par la question suivante : « quels sont les plus importants défis auxquels votre entreprise devra probablement faire face à l'horizon 2030 ? ».

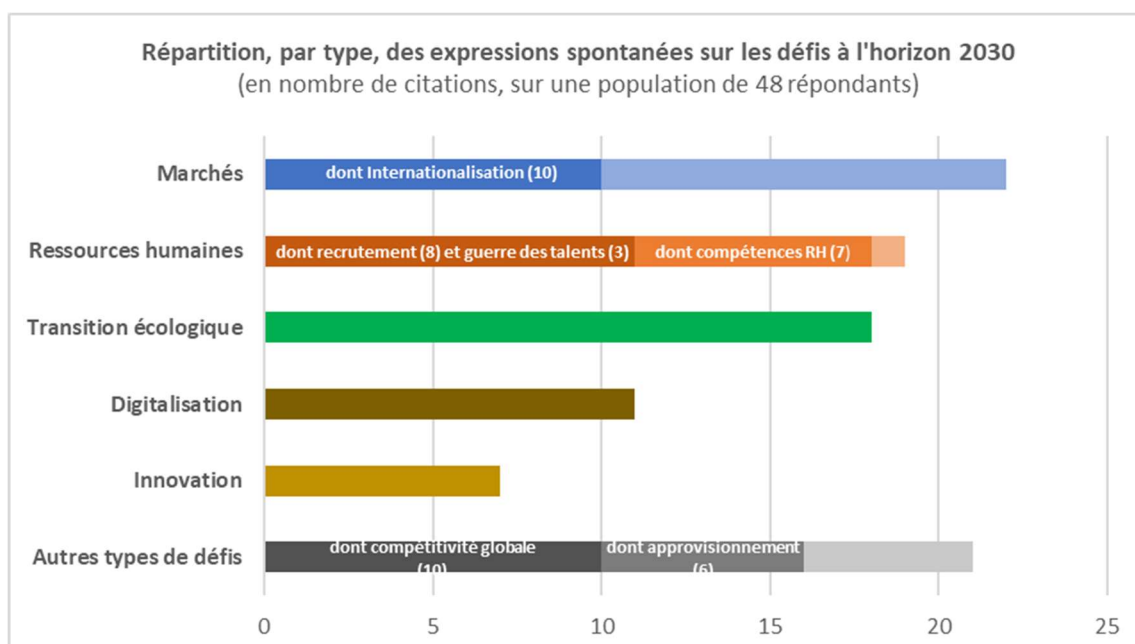
L'analyse des réponses permet ainsi de dresser un panorama des principaux défis anticipés puisque, encore une fois, il s'agissait d'une question ouverte, sans suggestion, qui invitait les entreprises à se centrer sur les défis essentiels.

Le plus grand nombre de défis exprimés spontanément se rattache au **développement des marchés**, sous différentes dimensions : comment atteindre de nouveaux clients, comment structurer son entreprise pour couvrir de façon optimale ses marchés, comment rester compétitif face à une concurrence évolutive ou compte tenu de postes de coûts en augmentation... ? Une entreprise répondante résume ainsi son défi à l'horizon 2030 en matière de marchés : « rester utile à mes clients à l'horizon 2030 ».

On peut constater par ailleurs que sur cette thématique du développement des marchés, la **dimension « internationalisation » est bien présente**, avec près d'une expression sur deux. Les TPE et PME qui ont participé à l'enquête sont donc assez largement tournées vers les marchés étrangers, soit en étant déjà positionnées à l'international, soit en projetant de le faire d'ici 2030.

Cette orientation vers l'international est source de défis parce que les TPE-PME mesurent bien **l'étape du développement que cela représente**, les approches spécifiques que cela nécessite, mais aussi parce les **mutations au plan mondial sont parfaitement intégrées** : la plus grande difficulté des échanges du fait de la crise sanitaire est ainsi évoquée, ainsi que les conséquences du renchérissement des coûts de transport sur le développement à l'international.

Les **ressources humaines** sont la thématique qui rassemble ensuite le plus grand nombre de défis exprimés spontanément, même si elle est quasiment à égalité avec la 3^e. La possibilité qu'aura l'entreprise à mobiliser les compétences nécessaires à son développement dans les années qui viennent est une préoccupation pour beaucoup de TPE-PME, le plus souvent sur la base de la situation qu'elles vivent déjà depuis plusieurs années. Le plus souvent, l'interrogation porte sur la **capacité à recruter ou à maintenir au sein de l'entreprise les collaborateurs dont les compétences sont nécessaires et ce aux différents niveaux de qualification**. Mais de manière également fréquente, l'interrogation porte aussi sur les capacités à **maintenir les compétences du personnel dans un contexte de mutation rapide des technologies et des marchés**.



La transition écologique arrive en 3^e position en termes de thématique de rattachement des défis exprimés spontanément, soit un haut niveau de citation. Cela démontre que cette **transition est bien intégrée par les entreprises, dans leur diversité d'activité, de la TPE du commerce ou du tourisme à la grande PME de l'industrie.**

Viennent ensuite, avec un peu moins de citations, les défis en matière de **digitalisation** puis ceux en matière **d'innovation**, avec pour cette dernière thématique, des citations provenant logiquement le plus souvent d'entreprises technologiques.

Une part conséquente de défis exprimés spontanément relève par ailleurs d'une problématique que l'on peut qualifier de « compétitivité globale ».

Et on peut noter enfin que six répondants ont cité le sujet des approvisionnements comme l'un de leurs principaux défis à l'horizon 2030.

Ce panorama global issu des défis exprimés spontanément par les PME est corroboré par l'analyse des réponses de ces dernières lorsque des défis « horizon 2030 » leur étaient proposés (voir ci-après la présentation qui est faite, par thèmes, sur ces défis proposés).

Les défis proposés qui ont été jugés les plus probables par le plus grand nombre de répondants (au moins 20 répondants) ont été les suivants :

- Un **effort d'investissement accru sera nécessaire pour faire face aux exigences de la transition écologique,**
- Le **coût du travail sera un handicap** par rapport à certains de vos concurrents hors UE,
- Une **montée en gamme des produits/services d'entreprises de pays émergents** va s'affirmer,
- Il faudra **réduire la consommation d'énergie,**
- Les **cyberattaques** seront encore plus perfectionnées.

Se dessine ainsi, pour la majeure partie des PME, **l'enjeu de la compétitivité dans un environnement concurrentiel et sociétal en évolution**, avec des transitions écologique et digitale qui sont pleinement intégrées à l'équation.

1.2. Des défis qui sont aussi porteurs d'opportunités

Avant d'analyser la vision des défis auxquels s'attendent les PME, thème par thème, il est important de souligner que pour ces dernières, **défi ne veut pas dire forcément ou uniquement, menace ou risque**. Si le défi est un élément qui s'impose et qui va demander une adaptation ou au moins une prise en compte par l'entreprise, **les entreprises considèrent que certains peuvent aussi être porteurs d'opportunités ou de progrès**.

Quelques exemples tirés des réponses à l'enquête en ligne ou des débats dans le cadre des ateliers.

Le meilleur exemple est sans doute fourni, comme on le sait, par la transition écologique. Celle-ci est reconnue comme une **nécessité** par la plupart des entreprises participantes. Pour autant, la plupart témoignent que c'est un **élément de contrainte**, avec des investissements à réaliser, des adaptations aux aspirations des clients/consommateurs à réaliser, des réglementations à respecter et donc des produits/process à modifier... Mais dans le même temps, cette transition écologique peut être vue comme une **opportunité** : un **marché conforté** quand l'entreprise est positionnée sur des produits permettant de réaliser cette transition, un **atout quand ses produits/prestations sont plus vertueux** que ceux de la concurrence, une **opportunité de diversification ou de montée en gamme**...

Autre illustration, beaucoup de TPE-PME vivent **l'essor du E-commerce/E-services** comme un défi parce que cela nécessite des **compétences et des moyens importants** et parce **qu'elles doivent composer avec des acteurs très puissants** dans le domaine. Mais cet essor est néanmoins vu comme un **atout indéniable pour la largeur de la gamme et l'élargissement de la diffusion** que ce soit pour la vente de produits ou pour des services, comme par exemple avec l'hybridation dans l'événementiel.

De la même façon, la **digitalisation des chaînes de valeurs** apparaît comme un important défi du fait **d'acteurs dominants dans les technologies et sur le marché de la data**. Pour autant, pour certaines PME qui entendent muter vers une offre d'abord basée sur le service, pouvoir accéder à la data est aussi une opportunité. La digitalisation est également vue comme une **opportunité de simplification en matière de formalités administratives**.

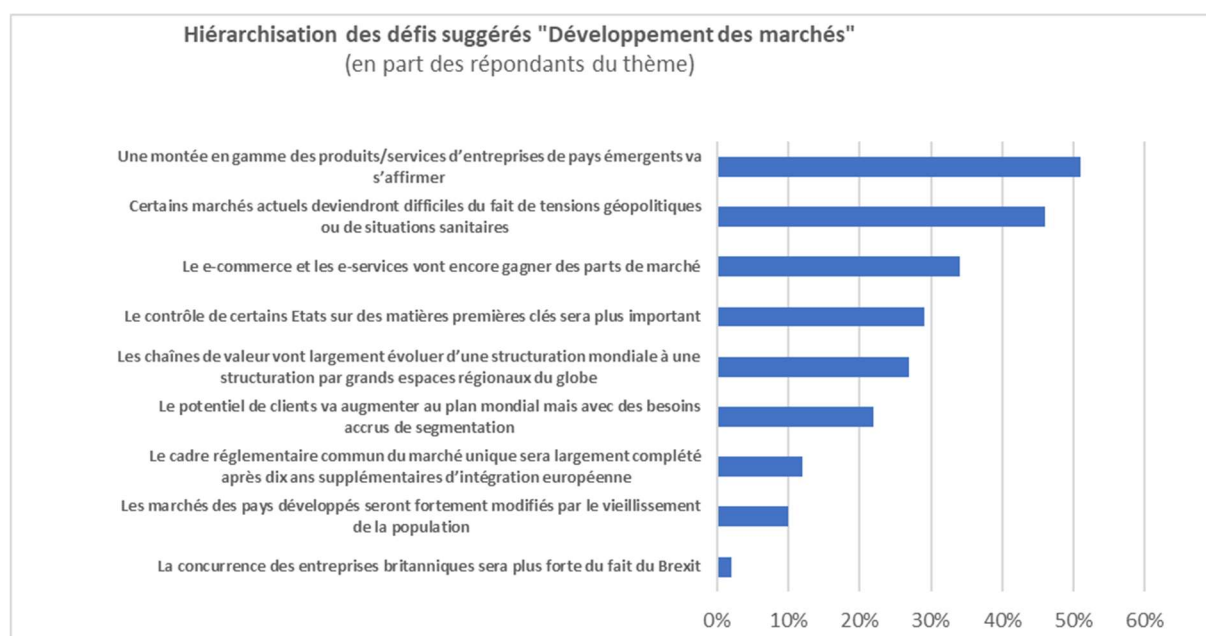
Les conséquences de la crise sanitaire sur les chaînes de valeur est un défi avec notamment la **problématique de l'engorgement des flux de marchandises et de la forte hausse des coûts de transport**. Mais cet état de fait donne des **atouts supplémentaires pour séduire des clients « en proximité »**, en affichant un meilleur bilan carbone ou en retrouvant une compétitivité quand des concurrents doivent encaisser les coûts de transport.

Le projet de **taxe carbone aux frontières** (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières) offre un exemple un peu renversé de cette ambivalence. Pour la plupart des TPE-PME concernées, c'est une opportunité ou en tous cas **un espoir pour assurer ou rétablir un équilibre concurrentiel**, en prenant en compte le différentiel d'investissement et de contraintes en matière de réduction des gaz à effet de serre. Mais pour d'autres entreprises, qui importent beaucoup ou bien qui exportent des produits avec des composants importés, cela peut être vu comme une menace ou un risque. On sait que ces divergences d'intérêt entre entreprises européennes constituent une difficulté du projet.

La **réglementation de façon générale est aussi porteuse d'ambivalence**. Les développements qui suivent vont largement revenir sur le fait qu'elle est (encore) attendue comme un défi, parce qu'elle est vécue comme un frein par de nombreuses TPE-PME, étant jugée excessive, trop complexe ou inadaptée et, dans le contexte du marché unique, malheureusement insuffisamment harmonisée. Néanmoins, la réglementation est aussi considérée comme une opportunité, si elle permet effectivement de conforter des mutations ou de baliser l'avenir.

1.3. Les défis en matière de développement des marchés

Dans le cadre de l'enquête, il a été demandé aux PME si elles pensaient rencontrer des défis en matière de développement de leurs marchés à l'horizon 2030 et si oui, de déterminer quels seraient les défis les plus probables parmi une liste de propositions, avec la possibilité d'ajouter d'autres défis complémentaires.



Le premier constat c'est que près d'une PME sur deux s'attend à devoir faire face à **une plus forte concurrence du fait de la montée en gamme de produits/services d'entreprises de pays émergents**. Une entreprise illustre ainsi la problématique : « des services qualifiés dans le domaine du logiciel avec des coûts moindres ». D'après certains commentaires, cette appréciation peut aussi être **élargie à des concurrents de pays de l'UE à bas coûts de main d'œuvre**.

Les résultats montrent en revanche que peu d'entreprises sont préoccupées par une pression concurrentielle croissante d'entreprises britanniques du fait du Brexit, même si la sortie de l'UE du Royaume-Uni pénalise fortement certaines entreprises, l'un des répondants évoquant ainsi « un désastre » à ce sujet.

Ces conclusions montrent ainsi que **l'on ne se trouve pas dans un schéma où les PME s'estiment protégées sur leur marché par la proximité ou par un avantage de gamme**.

Certains répondants pointent qu'ils font face à des **concurrents beaucoup plus gros qu'eux**, qui ont la capacité de s'implanter très rapidement sur de nouveaux marchés. Face à cette situation, elles avancent **l'atout de l'agilité**.

Cette situation pose la question du *level playing field*, c'est-à-dire des conditions pour avoir une concurrence équitable. On verra plus loin qu'il y a sur le sujet bien sûr la dimension des charges, dont les coûts salariaux, ainsi que le volet important des exigences environnementales. Mais il y a aussi la dimension des accords de libre échange et du respect des réglementations.

On note aussi un niveau élevé de PME répondantes qui s'attendent à ce que **certains de leurs marchés deviennent difficiles du fait de tensions géopolitiques ou de situations sanitaires**. L'état de fait lié à la crise de la Covid en est certainement une explication, avec la difficulté qu'elle provoque en termes de difficultés des échanges. Mais le **constat qui peut être fait est que cette situation est vue comme devant durer ou pouvant se reproduire**. Les **tensions géopolitiques actuelles** avec la crise ukrainienne¹, les enjeux des échanges économiques avec la Chine, mais aussi la situation en Afrique sahélienne ou au Moyen Orient, contribuent aussi sans doute à ce niveau d'appréciation du défi.

Le « E-commerce/E-services » est considéré comme un défi pour 1/3 des répondants. Comme cela est indiqué précédemment, il est porteur d'opportunités. Mais pour les PME, il est aussi un défi parce que la digitalisation efficace de leur activité nécessite de disposer de compétences techniques et de budgets croissants en matière de communication, **pour être en mesure de « rester dans la course »**. La problématique est d'autant plus sensible **que l'audience est tenue par de très grands acteurs, ce qui est ressenti comme une source de vulnérabilité**.

Alors que beaucoup d'entreprises font actuellement face à des difficultés d'approvisionnement, près d'1/3 des PME répondantes s'attendent à subir d'ici 2030 un contrôle plus important d'Etats sur certaines matières premières, ce qui peut être considéré comme un niveau élevé.

Environ un 1/3 également des PME répondantes considère que la réorganisation des chaînes de valeurs au plan mondial sera pour elles un défi. Cette vision est **fortement liée à la hausse des coûts de transport du fret** (on rappelle que l'enquête a été menée avant le choc énergétique lié à l'invasion de l'Ukraine). Plusieurs des entreprises répondantes indiquent ainsi que cette évolution des coûts de transport va leur poser un problème de compétitivité sur certains marchés « export », qu'elle peut les conduire à redéfinir ces marchés « export » ou qu'elle peut les conduire à redéfinir leur stratégie de développement international, en passant de l'export à une production sur place ou à la recherche de partenaires dans le pays cible.

« Le coût du transport va devenir prohibitif, obligeant les entreprises qui font de l'export à augmenter de manière importante leurs tarifs et réduisant ainsi leur capacité à gagner de nouveaux marchés. »
Anouck Chapuzet-Varron, Directrice générale, Vinea SAS.

« Pour le développement à l'export, il va devenir essentiel d'avoir des sites de production dans chaque pays concerné, pour une production locale et compétitive. Cela va nous demander de modifier complètement notre stratégie actuelle reposant sur une centralisation de la production pour des économies d'échelles. », **Armel Segretain, Managing director, Sanisphère.**

¹ Les échanges avec les PME se sont déroulés avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

1.4. Les défis en matière de ressource humaine

Sur la base de défis qui leur étaient proposés, on constate que nombre des PME ayant répondu à l'enquête s'attendent à être **toujours dans une situation de handicap en matière de coût du travail vis-à-vis de concurrents de pays tiers hors UE**. La vision d'une majorité des PME répondantes est ainsi qu'à l'horizon 2030 il est très probable qu'elles auront à faire face à une montée en gamme des prestations/produits de concurrents de pays tiers alors qu'elles resteront défavorisées en matière de coûts salariaux.

Cette appréciation sur les écarts de coûts salariaux ne se limite pas aux pays tiers mais est **aussi pointée par certaines entreprises au sein de l'Union européenne**. L'une des PMI ayant répondu à l'enquête indique ainsi en commentaire « *il y a toujours une concurrence des pays à bas coûts en Europe qui tire les prix vers le bas sur des produits à faible valeur ajoutée. Mon entreprise ne peut suivre cette baisse au regard du coût du travail en France.* »

Face à cette situation, les entreprises sont bien sûr tournées vers les gains de productivité et la qualité, avec notamment la transition numérique et la modernisation de l'outil productif, l'innovation et la montée en gamme de leur offre. Mais **cette « résolution par le haut » de la problématique des écarts de salaires ne peut être totale**. Une PME technologique ayant répondu à l'enquête pointe ainsi « *qu'en termes de compétitivité, il faut toujours que nous essayions de garder un temps d'avance mais il est aussi incontournable de chercher à réduire les écarts de coûts salariaux, d'autant plus que l'on constate une réelle montée des compétences de la ressource humaine dans des pays comme l'Inde ou la Chine* ».



Comme cela a été vu précédemment dans l'analyse des défis exprimés spontanément par les PME, la question de l'évolution des compétences des collaborateurs, dans un monde qui bouge rapidement, et celle des difficultés de recrutement, qu'il s'agisse d'emplois très qualifiés ou pas, constituent clairement des défis importants pour les entreprises à l'horizon 2030.

Que ce soit **pour l'évolution des compétences ou pour les difficultés de recrutement, la problématique est perçue dans le contexte particulier de la France.**

En matière de compétences, la problématique porte notamment sur la formation continue. Le sujet est vécu comme un défi pour les prochaines années par certaines PME du fait de la **réforme de la formation professionnelle** et des craintes ressenties quant aux capacités à faire face à l'évolution des compétences.

Il y a d'abord le **coût de la formation pour les PME qui est devenu plus important**. Ce coût est ainsi *« jugé énorme pour une PME à tel point qu'il est financièrement beaucoup plus intéressant d'avoir recours à Pôle emploi et de former un demandeur d'emploi que de faire monter en compétences un salarié en poste »*.

Il y a ensuite la question **de l'adéquation entre les formations financées dans le cadre du CPF et les besoins des entreprises**. La liste des formations éligibles au CPF ne correspond pas toujours aux besoins prioritaires des PME. Un dirigeant ayant répondu à l'enquête et qui a une expérience de travail à l'étranger constate qu'en France *« le salarié attend toujours plus de l'entreprise, qu'il y a un certain attentisme, y compris pour se former »*.

Concernant l'apprentissage, il est aussi pointé que le coût pour une PME reste élevé, quand on intègre les coûts indirects d'accompagnement, de formation et le temps effectif de présence dans l'entreprise.

Concernant les difficultés de recrutement, les réponses à l'enquête et les échanges dans le cadre des ateliers confirment le **niveau de tensions élevé sur le marché du travail** constaté par les enquêtes de conjoncture ces derniers mois. Mais les PME répondantes le considèrent comme un défi à l'horizon 2030 car la **situation est vécue comme engendrée aussi par des causes structurelles fortes**, avec une **appréciation fréquemment pessimiste** sur le sujet. Sont ainsi mis en avant le **retard pris en France pour la promotion des métiers manuels et des métiers de l'industrie**. Parallèlement, de façon générale, la **nécessité de promouvoir le sens de l'effort et le goût du travail** est soulignée. Des entreprises témoignent de l'impossibilité qu'elles ont de façon permanente à effectuer certains recrutements, ce qui ne leur laisse d'autres choix alors que de fonctionner avec des missions d'indépendants ou de recourir à des travailleurs étrangers.

Le récent rapport « Métiers 2030 » de France Stratégie/DARES confirme ces difficultés structurelles pour certains métiers qui cumulent les caractéristiques suivantes : nombre élevé de seniors qui doivent partir à la retraite dans les prochaines années, mobilité sortante importante parmi les professionnels et faible attractivité pour les jeunes débutants. Le rapport pointe par exemple que pour les métiers d'ouvriers du textile et du cuir ou pour les ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment, le déficit de main d'œuvre pourrait représenter plus d'un poste à pourvoir sur deux².

² « Les métiers qui ont du mal à attirer », Rapport « Quels métiers en 2030 ? » France Stratégie/DARES, mars 2022, p.127

Cette appréhension de difficultés durables de recrutement est ressentie de façon encore plus intense par les PME localisées dans les zones rurales et plus largement dans des départements sans aire métropolitaine, du fait du déficit d'attractivité en matière d'offre de loisirs, de la problématique du travail du conjoint ou de la question du logement.

En complément de l'appréciation portée sur les défis qui étaient proposés, **plusieurs PME ont spontanément pointé le défi que constituent les mutations en cours dans les relations de travail au sein de l'entreprise, avec un lien qui peut se distendre avec l'employeur.** La crise sanitaire de la Covid 19 en est une explication avec le large recours au télétravail et des collaborateurs qui ont pu modifier leur lieu de résidence. **Mais ces effets « covid » sont jugés comme ayant amplifié une tendance plus profonde à une aspiration à sortir de l'exercice traditionnel de l'activité en salariat :** aspiration au travail en indépendant (freelance), zapping dans les métiers, volonté de plus de souplesse d'organisation et de mode hybride d'activité, recherche d'un niveau de vie plus élevé...

« Il y a une évolution marquante de la relation employeur/salarié et de la perception de la ressource humaine sur le statut de salarié. On note une appétence pour la recherche de liberté, de qualité de vie, de souplesse. Il n'est pas anodin qu'il y ait de plus en plus d'autoentrepreneurs ». Sylvie Salinié, Présidente d'Agiscom et Vice-Présidente de la CCI de Seine-et-Marne.

Cette mutation est perçue comme un défi qui est certes porteur de contrainte, puisqu'il est une **dimension des difficultés de recrutement**, mais aussi qui peut être **porteur d'opportunité si on parvient à faire se rejoindre les intérêts de la ressource humaine et ceux de l'entreprise.**

Mais en la matière, les PME se sentent pénalisées car elles disposent de **moins de capacités pour répondre aux nouveaux facteurs d'attractivité.** Par ailleurs, la **législation du travail n'est pas adaptée** pour certaines nouvelles formes de collaborations.

1.5. Les défis en matière de transition écologique

L'enquête, comme l'atelier dédié au thème, ont confirmé que la transition écologique est bien intégrée par les PME participantes comme étant une dimension qu'elles auront à prendre en compte dans les années qui viennent, avec le sentiment que la nécessité n'en est pas contestée. On peut ainsi remarquer que près d'une PME répondante sur trois considère qu'à l'horizon 2030, le réchauffement climatique aura modifié des marchés ou des lieux de production et que ce sera un défi important pour elle.

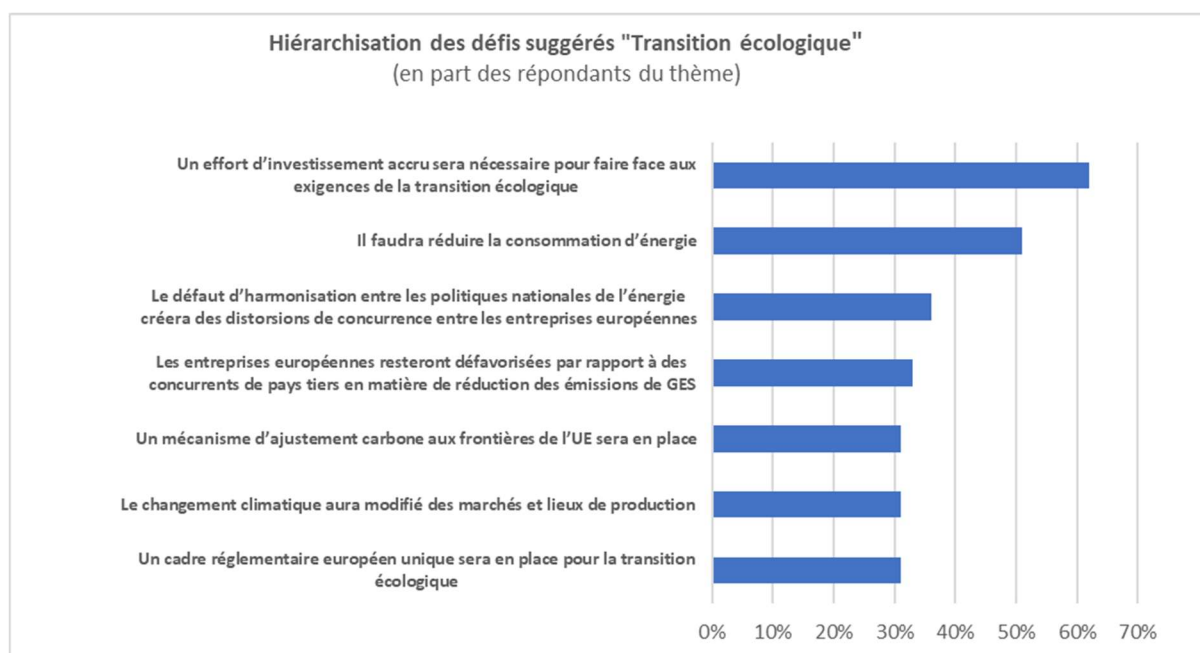
Globalement, cette transition écologique est vue comme porteuse d'importants défis.

Celui que les PME s'attendent le plus fréquemment à rencontrer d'ici 2030 est **l'effort d'investissement lié à cette transition écologique.** Une PMI témoigne ainsi : *« Nous devons investir dans des systèmes de récupération d'énergie, pour l'isolation, la baisse des consommations, le tri des déchets, le chauffage... le coût pourrait être colossal ».*

Cet effort d'investissement apparaît souvent comme un défi en termes de financement. Des PME soulignent ainsi que la question se pose notamment quand l'investissement n'entre pas dans une logique d'amortissement classique, quand il présente des aspects de « surcoûts », qu'il ne fait pas gagner en productivité... Certaines entreprises soulignent aussi que la transition écologique occasionne des augmentations de coûts de fonctionnement post-investissement.

« Certaines aides publiques permettent d'accéder à des installations vertueuses pour l'environnement telles que l'usage des eaux du process en circuit fermé. Cependant, les coûts de fonctionnement doivent rester dans une exploitation raisonnable pour ne pas dissuader les intéressés sur des installations non directement productives. » Emmanuel Brugger, Directeur général, Cristel.

Mais ce défi présente aussi une **dimension technique ou technologique**, avec la difficulté pour les PME de faire les bons choix d'investissement et ce pour une diversité de sujets : géothermie, efficacité énergétique, tri des déchets, réduction des émissions de gaz, traitement de l'eau... Il ressort des témoignages que les PME avancent encore parfois dans le flou sur ces sujets et qu'elles ont un besoin d'accompagnement et de recours à des expertises.



La contrainte énergétique, qui accompagne la transition écologique, est très présente. Une PME répondante sur deux s'attend à devoir réduire sa consommation d'énergie d'ici 2030, ce qui est une dimension liée à l'effort d'investissement. Le coût de l'énergie est par ailleurs considéré comme un élément important de la compétitivité pour un répondant sur trois.

La question de la réduction des émissions de gaz à effet de serre est aussi considérée, pour une PME répondante sur trois, comme un défi important à l'horizon 2030, sous un angle de conditions de concurrence face à des acteurs non européens.

« Nous faisons face dans l'industrie à une vraie concurrence des pays à bas coût de main d'œuvre. Les entreprises françaises font beaucoup d'efforts pour une transition écologique exemplaire sans qu'ils ne puissent le plus souvent être valorisés. Il faudrait qu'une taxe carbone aux frontières de l'UE puisse rétablir l'équilibre face aux pays moins investis ». Alain Auger, CEO, Dieau Edafim.

La dimension réglementaire apparaît aussi comme une dimension importante de la transition écologique.

Cela apparaît comme un défi ambivalent. D'un côté, sur des thématiques nouvelles, une réglementation claire peut être vue comme un atout pour fixer une feuille de route lisible et pour soutenir les pratiques vertueuses. De l'autre, compte tenu de l'importance de la transition écologique dans l'agenda politique, il y a la crainte d'une réglementation foisonnante, porteuse d'incohérences et oubliant l'objectif d'harmonisation dans le cadre du marché unique. La récente loi nationale AGECE (anti-gaspillage et économie circulaire) en constitue un exemple d'actualité, avec l'instauration de taxes et de marquages spécifiques à la France. En créant de nouvelles filières à responsabilité élargie des producteurs, avec l'obligation d'aposer des pictogrammes sur les produits, cela oblige les producteurs de ces filières à modifier leur packaging pour le marché français.

En complément des défis qui étaient proposés pour la thématique « Transition écologique », un nombre significatif de PME ont ajouté celui des **exigences croissantes du consommateur en matière de vertus des produits** : bilan carbone, bio, sourcing composants et matières premières, transparence sur le cycle de vie des produits et leur recyclabilité...

Cette tendance sociologique constitue un défi avec des **aspects positifs pour (re)donner une chance à des produits « Made in France »** et soutenir des productions émergentes.

Il est aussi jugé comme une **menace quand il peut conduire à un « bashing » injustifié** ou quand les PME font face à de **grands groupes concurrents qui disposent de moyens de communication RSE puissants**, alors qu'elles-mêmes font aussi les efforts nécessaires mais « *passent sous les radars* ».

1.6. Les défis en matière de digitalisation et d'innovation

Parmi les défis « horizon 2030 » proposés dans le cadre de l'enquête, les PME répondantes ont d'abord retenu le plus fréquemment la **menace accrue en matière de cybersécurité** et l'affirmation de la **digitalisation des chaînes de valeur**, avec le corolaire de la data jouant un rôle croissant dans les business models.

Avec plus d'un répondant sur deux citant le sujet de la cybersécurité, ce niveau de réponses confirme les résultats de nombreuses enquêtes quant à l'importance du sujet pour les entreprises. Ces résultats sont encourageants en termes de prise de conscience de la menace et sur sa nature évolutive. Une PME répondante pointe ainsi le « *risque d'un blocage total de l'entreprise* ».

Concernant la digitalisation, les échanges dans le cadre des ateliers ont montré que le défi pouvait encore se situer à différents niveaux.

Pour certains secteurs d'activité ou pour les plus petites entreprises, il y a encore parfois un **besoin de s'engager pleinement dans la transition numérique, avec la bonne appropriation d'un premier niveau d'outils**. Il semble bien y avoir pour les prochaines années un enjeu à parvenir à convaincre toutes les entreprises que la prise en compte de la digitalisation est difficilement évitable.

En deuxième niveau, il apparaît un **besoin de pouvoir développer sa pratique numérique** et pour ce faire, de pouvoir bénéficier d'un accompagnement, d'accéder à des expertises et de pouvoir réaliser les formations nécessaires. Une PME souligne ainsi que « *la digitalisation engendre des processus plus complexes et donc retarde l'avancement des "métiers" de l'entreprise, notamment pour les très petites entreprises, sans service IT dédié* ». La problématique se pose pour **l'adoption des solutions technologiques** (robots, IIoT, gestion du parc machines, dématérialisation accrue grâce à la blockchain, hybridation de l'événementiel, traduction automatique...), mais aussi pour la **maîtrise de l'usage de la data**.

Dans ce contexte, le recours à des solutions d'intelligence artificielle ne semble pas encore faire partie du quotidien d'un grand nombre d'entreprises mais les résultats de l'enquête montrent que c'est un défi largement identifié.

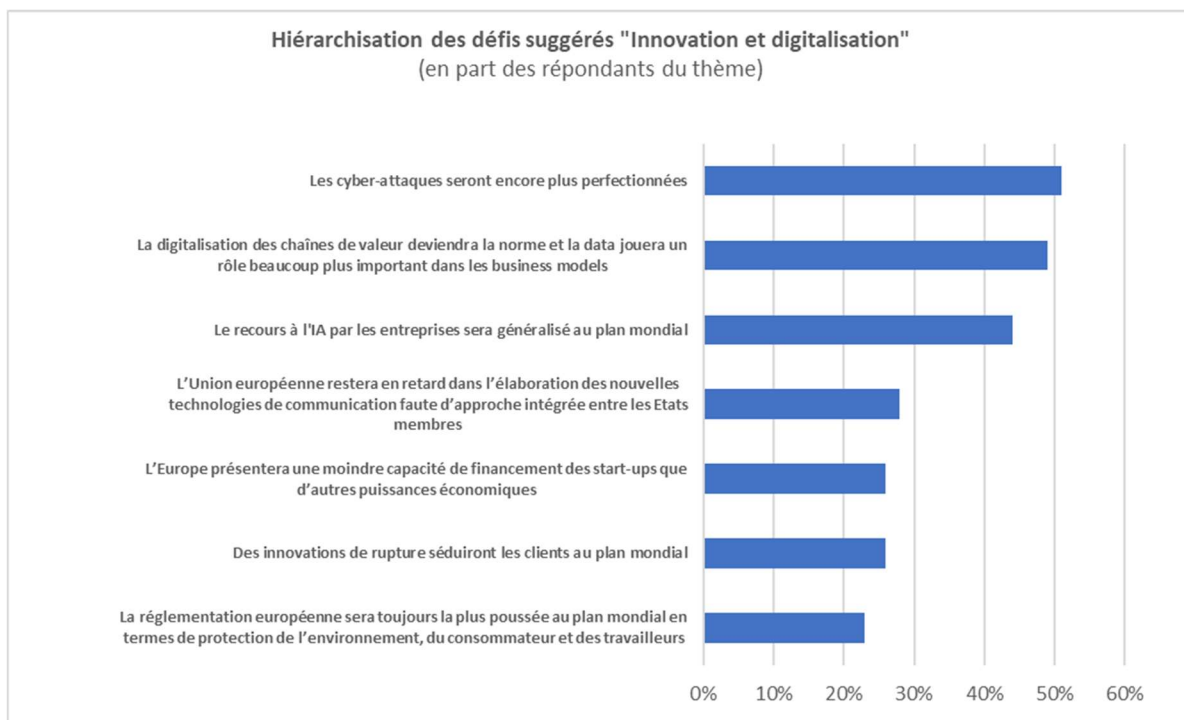
L'un des aspects du défi ressenti par plusieurs PME est celui du **pouvoir jugé excessif de très grands acteurs dans le domaine des technologies de l'information**. Cela peut être exprimé pour la maîtrise de ses données sur les places de marché, pour les questions de cybersécurité ou bien encore pour l'essor de l'intelligence artificielle, avec la crainte de voir le marché se structurer de façon hégémonique.

« Nous faisons face à une digitalisation massive privilégiant la visibilité des grands groupes dont les moyens sont sans commune mesure avec les nôtres », Delphine Kaufmann, Gérante, Camping de la Verdrière.

Pour la face « opportunité » du défi de la digitalisation, il y a la possibilité pour les PME de pouvoir développer (elles-aussi) leur offre en valorisant ou exploitant de la data pour mieux répondre aux attentes de leurs clients ou partenaires. En la matière, une crainte est exprimée que les règles en matière d'accès à la data ne soient pas uniformes au plan européen, du fait de la volonté des Etats de rester souverains sur le sujet.

« A l'horizon 2030, le service l'emportera encore plus sur le produit, c'est ce qu'attend le client. Mais cela implique d'avoir plus d'informations sur l'utilisation des produits par ce dernier et donc de lever des freins à l'accès à la data. ». Bertrand Lenoir, Directeur général, NA Wave.

Et il y a aussi l'opportunité des bénéfices de la simplification que peut amener la digitalisation. L'une des PME participantes note ainsi que les processus de certification imposés par la réglementation ne saisissent pas l'ensemble des possibilités de simplification générées par la digitalisation.



En matière d'innovation, la nature d'une TPE ou d'une PME est à prendre en compte. Pour les entreprises qui peuvent être qualifiées de technologiques, si la petite taille constitue un atout important en termes d'agilité, **les ressources limitées sont un handicap pour mener le processus de l'idée jusqu'à la mise sur le marché** ; sachant que la durée de ce processus est un élément clé dans un environnement concurrentiel le plus souvent de niveau mondial.

Pour ces PME, l'innovation à l'horizon 2030 demeure ainsi un défi qui rend nécessaire un appui important des institutions publiques. En la matière, si le constat est fait de l'existence de nombreux dispositifs d'appui en France ou au niveau européen, le souhait est néanmoins exprimé pour des **aides financières qui prennent encore mieux en compte la spécificité des PME** et du processus d'innovation qu'elles ont à mener, que ce soit en termes de niveau de financement ou de simplicité d'accès aux dispositifs.

« Le développement de technologies de rupture pour atteindre leur marché est un processus long, incertain et coûteux. Les ressources à mobiliser, humaines et financières, sont difficiles à trouver en Europe. Du point de vue financier, le modèle américain est plus adapté avec bon nombre de prêts transformés en subventions. De plus, un autre défi est qu'un produit développé pour la France sera très vraisemblablement inadapté à l'ensemble du marché européen, du fait de réglementations non harmonisées au niveau européen. » Marine Laville, Présidente de Novaptech.

En matière d'innovation, le défi que représente la réglementation européenne ou française est aussi ressenti par les entreprises, sous deux aspects.

Il y a d'abord la perception que cette réglementation est souvent trop poussée ce qui, pour une PME, peut être un frein à l'innovation. L'une d'elles parle ainsi du « *défi d'innover malgré la réglementation* ».

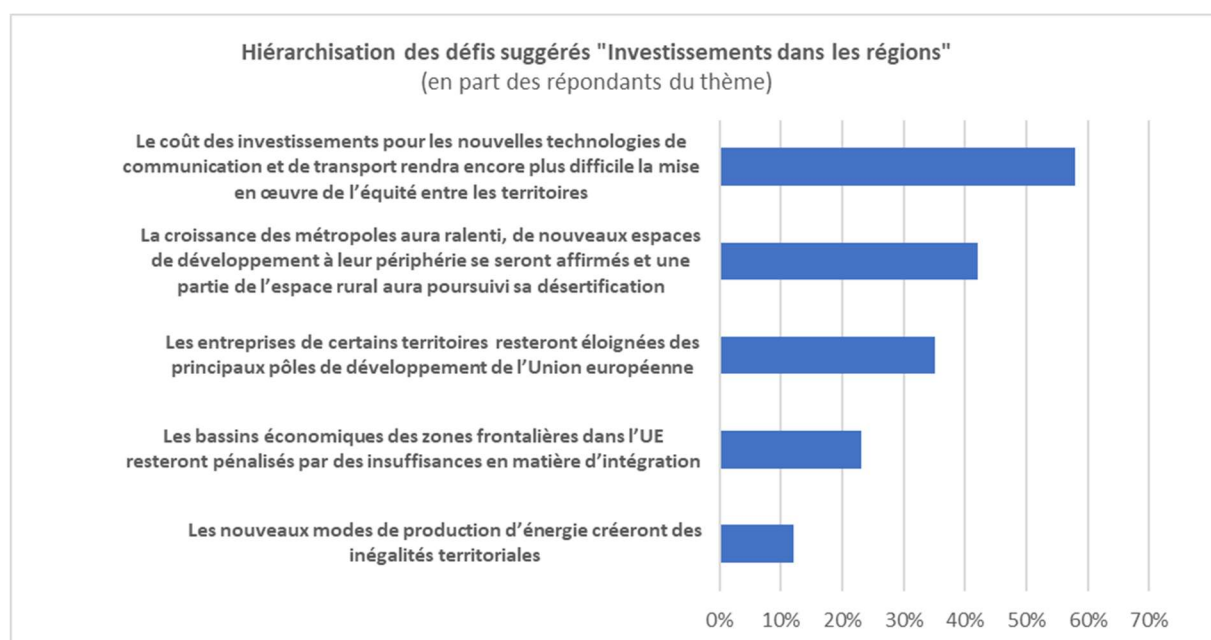
« Les essais cliniques sont plus longs en France, la réglementation est la plus stricte au monde. C'est pourquoi les concurrents arrivent en général sur le marché avant les Français. » Ludovic Toledo, Directeur général, Dedienne Santé.

Et puis il y a l'aspect des freins à l'innovation liés aux opportunités perdues du fait du manque d'harmonisation au niveau européen, sujet déjà évoqué pour le développement des marchés ou la transition écologique. Une PME déplore ainsi *« l'impact règlementaire et normatif d'une accumulation de petits règlements non intégrés et peu cohérents dictée par des raisons politico-sociales et non technico/industrielles »*.

1.7. Les défis en matière de développement régional

Les PME estiment un peu moins fréquemment devoir faire face à des défis de nature territoriale qu'aux défis de nature thématique exposés précédemment. Ainsi, alors qu'entre 9 et 13 % des PME répondantes ont estimé ne pas s'attendre à faire face à des défis en matière de développement des marchés, de ressource humaine, de transition écologique et de digitalisation/innovation, la part atteint 42 % sur le sujet des investissements pour le développement économique régional.

Mais si cette problématique est moins citée, elle l'est quand même par une entreprise sur deux.



Lorsque les PME sont sensibles à cette dimension territoriale, elles s'attendent fréquemment à ce que les inégalités entre territoires se creusent d'ici 2030, notamment du fait des coûts des investissements en matière de communication et de transport. Ces entreprises, qui sont sans doute les plus concernées, n'anticipent donc pas que des investissements en matière de connexion viennent réduire ces inégalités.

Plus d'une sur trois s'attend aussi à ce que d'ici 2030, certaines parties du territoire restent en marge des principales dynamiques économiques, avec une désertification qui devrait encore progresser dans certains espaces ruraux.

On note aussi qu'une partie non négligeable des répondants considère comme un défi à l'horizon 2030 les insuffisances en matière d'intégration des zones frontalières, alors que cette problématique peut apparaître relativement spécifique dans le cadre d'une étude nationale.

2. Les attentes des PME pour faire face aux défis 2030

Comme cela a été exposé précédemment, la garantie de leur compétitivité est la préoccupation transversale majeure de ces PME. Leur projet entrepreneurial se développe dans un environnement de plus en plus concurrentiel, avec une tendance au renforcement du poids et de l'influence de grands acteurs économiques. Dans ce contexte, les PME attendent de leur environnement institutionnel qu'il leur permette de préserver de façon globale, voire de regagner, leur compétitivité.

L'un des enseignements de l'enquête et des ateliers Visions PME [UE 2030] c'est que ces attentes à l'égard des acteurs institutionnels, qui façonnent leur environnement économique, **ne se limitent pas à des appuis directs et à des aides financières**. Ces attentes sont plus larges, avec un souhait de prise en compte très en amont des facteurs qui déterminent les défis que les PME s'attendent à rencontrer.

Autre enseignement de la démarche, les attentes à l'égard de l'environnement institutionnel **ne se cantonnent pas à l'échelon européen**. Des attentes à l'égard de l'Etat et de l'ensemble des acteurs français sont bien présentes, parce que la problématique est, en droit ou en fait, de niveau national ou parce que des spécificités françaises demandent à être prises en compte dans la mise en œuvre.

La dimension territoriale est également bien présente parce que les PME ont le sentiment que **beaucoup de solutions doivent se construire dans la proximité**.

Mais la dimension européenne de nombreux sujets est pleinement intégrée et souvent souhaitée parce que les PME savent qu'il s'agit de **domaines de compétence communautaire** et surtout, parce qu'elles sont convaincues que **certaines solutions doivent se construire au niveau continental**.

Les pistes de solutions issues de la démarche Visions PME [UE 2030] sont présentées ci-après par grandes catégories d'intervention des acteurs institutionnels, des grandes politiques aux aides individuelles, en passant par la réglementation.

Cette présentation est motivée par le fait que ces pistes de solutions sont des recommandations adressées aux décideurs publics.

Pour autant, cette présentation selon une logique politico-administrative, n'empêche pas que les PME ont une **vision d'ensemble des défis et des souhaits d'appui**, par grande thématique, comme nous l'avons vu dans la première partie. C'est le cas notamment pour la transition écologique et la transition numérique.

2.1. Les grandes politiques attendues par les PME

La réduction des écarts en matière d'impôts et taxes de production et de coût du travail

Le coût du travail en France, comparé à celui d'Etats hors UE, est le défi que les PME répondantes à l'enquête s'attendent à subir le plus d'ici 2030, alors qu'elles constatent une montée en compétences de la ressource humaine dans certains pays tiers comme l'Inde ou la Chine. Les échanges dans le cadre de l'atelier RH ont confirmé que la problématique se posait aussi au sein de l'Union européenne, vis-à-vis d'Etats membres à « bas salaires » (le salaire minimum mensuel de la France est 4,7 fois plus important que celui de la Bulgarie).

La position exprimée par les entreprises n'est pas de dire que leur compétitivité se juge uniquement sur la question des coûts salariaux. Elle repose bien sûr aussi sur le niveau de gamme, l'innovation, la qualité, la dimension service... Mais leur compétitivité présente néanmoins cette dimension des coûts salariaux.

La question du coût du travail, sous l'angle du niveau des charges sociales qui pèsent sur les entreprises, est aussi en lien avec le défi de l'attractivité des métiers. Pour les PME, **le niveau des charges conditionne ainsi les possibilités d'augmentation des salaires et donc l'attractivité des métiers.**

La problématique du coût du travail se double de celle du niveau des impôts et taxes de production.

Ces sujets sont principalement de niveau national.

Au niveau de l'Union européenne, le projet de directive relative aux salaires minimaux, en négociation entre le Parlement européen et le Conseil européen, pourrait constituer un premier pas pour réduire les écarts de salaires entre les Etats membres en établissant que les salaires minimums légaux, quand ils existent, ne peuvent être inférieurs à un certain pourcentage du salaire médian national.

► **Recommandation [UE2030] : parvenir à un cadre législatif européen favorisant la réduction des écarts de coûts salariaux entre tous les Etats membres.**

La promotion du travail et la montée en compétences pour assurer le développement de l'emploi

L'enquête et les ateliers Visions PME [UE 2030] confirment clairement le défi « ressources humaines » auquel font face les PME, avec le sentiment que, sans action rapide, les tendances vont s'aggraver d'ici 2030. Ce défi « ressources humaines » comporte à la fois la dimension des difficultés de recrutement et celle de l'élévation des compétences rendue nécessaire par l'évolution des technologies et des marchés.

Les constats suivants ont été largement partagés :

- Nombre insuffisant de personnes formées pour certains métiers, faute d'attractivité ressentie de ces métiers, notamment dans la construction ou l'industrie,
- Baisse du nombre de jeunes diplômés ayant des compétences scientifiques, ce qui va empêcher de former en France suffisamment de personnes qualifiées notamment dans les disciplines du numérique au sens large ou dans les métiers d'ingénieurs,
- Problème trop répandu de manque d'appétence pour le travail et de sens de l'effort qui pénalise le recrutement pour de nombreux emplois.

Face à ces constats, **si une politique nationale globale ne permet pas rapidement d'enclencher un redressement de la situation**, certaines entreprises pensent ne pouvoir faire autrement que d'arrêter certaines activités en France ou que d'avoir recours à des ressources humaines provenant d'autres Etats membres de l'UE ou issues de l'immigration depuis des pays tiers.

« L'Union européenne pourrait être un vivier de travailleurs face aux difficultés de recrutement en France ». Armel Segretain, Managing director, Sanisphère.

Dans l'optique d'enclencher ce redressement de la situation, les PME souhaitent notamment que soit renforcée dans le système éducatif, la **sensibilisation aux fondamentaux du marché de l'emploi, aux besoins des entreprises et aux réalités du monde du travail**, y compris dans le discours tenu aux étudiants dans les prétentions salariales qui peuvent être les leurs en tant que jeunes diplômés.

« Pour favoriser l'employabilité des jeunes, il faut aller à leur rencontre pour leur parler de l'entreprise mais, plus urgent, il faut aussi plus sensibiliser les professeurs à la vie de l'entreprise et aux besoins de demain, pour qu'ils puissent contribuer à mieux préparer la jeunesse ». Sylvie Salinié, Présidente d'Agiscom et Vice-Présidente de la CCI de Seine-et-Marne.

► **Recommandation [UE2030] : favoriser les échanges au sein de l'UE permettant aux enseignants de découvrir les pratiques dans les pays dont l'enseignement est le plus ouvert sur le monde professionnel.**

La demande est aussi exprimée que soient **poursuivis et renforcés l'éveil des vocations et la promotion des métiers de l'industrie, de la construction ou de l'artisanat**. Dans cette perspective, l'apprentissage est reconnu comme jouant un rôle incontournable mais encore faut-il disposer de suffisamment de candidats. Par ailleurs, malgré les aides existantes, il est perçu par certaines entreprises qui y ont recours comme représentant encore un coût excessif compte tenu du temps passé par les apprentis dans l'entreprise et des moyens que l'employeur consacre à l'encadrement.

« Pour faire face à l'enjeu des savoir-faire dont nous aurons besoin pour réussir le renouveau industriel, il faut une vraie ambition de formation, en privilégiant le théorique dans les établissements et la pratique en usine ». Fany Ruin, 1^{ère} Vice-Présidente de CCI France, Présidente de la CCI Amiens-Picardie, Membre de la « Task Force Europe 2016-2021 » des CCI de France.

Le développement du programme Erasmus + en matière de mobilité des apprentis en Europe est vu comme une bonne orientation **pour renforcer les compétences des jeunes et contribuer à forger ces vocations pour certains métiers en tension**. Mais la promotion de ce programme, pour le public des apprentis, mérite sans doute d'être accrue, en insistant sur l'intérêt que cela présente pour les entreprises. Des aides financières pour développer les moyens de gestion de ces mobilités, mobilisables par les CFA, apparaissent également comme une nécessité. Par ailleurs, il reste à lever des freins en matière de **compétences linguistiques** des jeunes et de **reconnaissance mutuelle des qualifications**.

« Il faut développer le dispositif Erasmus pour les apprentis car cela crée une culture européenne chez les jeunes et cela change la vision des jeunes Français sur l'industrie, notamment en allant dans des pays d'Europe du Nord ou de l'Est où il y a une plus grande appétence pour le travail technique ou manuel ». Alain Auger, CEO, Dieau Edafim.

► **Recommandation [UE2030] : renforcer auprès des entreprises la promotion du programme Erasmus + pour les apprentis, apporter des financements pour renforcer dans les CFA les moyens de gestion des mobilités européennes et approfondir la reconnaissance mutuelle des qualifications.**

Même si elles disposent rarement des moyens financiers leur permettant de prendre part à la « guerre des talents » au plan mondial, certaines PME technologiques ont néanmoins recours à des profils très pointus qu'elles peuvent avoir à recruter dans le monde entier. La niche d'activité dans laquelle elles se situent et la richesse de l'expérience qu'elles peuvent apporter aux candidats peuvent assurer l'attractivité de leur offre et compenser leurs limites au plan financier. Mais lorsque le recrutement se fait en dehors de l'Union européenne, la lourdeur des démarches administratives est un frein important. Les PME concernées sont ainsi **en attente de plus de simplicité et de réactivité**.

« Il y a un défi pour l'Europe en termes d'attractivité des talents, l'approche reste souvent trop nationale en termes de ressources humaines ». Michel Bossi, Président de la CCI du Tarn, Membre de la « Task Force Europe 2016-2021 » des CCI de France.

Dans leur recherche de **solutions pour assurer l'attractivité des emplois**, les PME prennent bien en compte la tendance à de **nouvelles aspirations dans la relation collaborateur-employeur**, avec une recherche de souplesse, l'intérêt pour des expériences variées et l'appétence pour le statut de free-lance. Certaines entreprises y voient une **piste de solution « gagnant-gagnant »** en répondant aux aspirations de la ressource humaine tout en permettant aux PME de disposer des compétences dont elles ont besoin. Mais pour cela, il faut que le cadre législatif et réglementaire évolue pour rendre pleinement possibles ces nouveaux modes de collaboration. Et en la matière, il ne faudrait pas que des évolutions législatives et réglementaires en cours aux niveaux européen et national, sur le statut des employés des plateformes numériques de mobilité, viennent figer ou complexifier le recours à des travailleurs indépendants pour l'ensemble des activités.

► **Recommandation [UE2030] : éviter que des réglementations européennes sur le statut des employés des plateformes numériques de mobilité viennent complexifier de façon générale l'exercice d'activité en tant qu'indépendant et viennent freiner les évolutions législatives devant permettre de développer de nouvelles relations de travail.**

La **formation continue**, pour faire face à l'évolution accélérée des compétences, est aussi une dimension de la politique globale de développement de l'emploi qui est attendue par les PME. Certaines d'entre elles constatent que la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle, avec la mise en place du compte personnel de formation, n'offre **pas toujours un retour aux entreprises à la hauteur des moyens consacrés** : d'une part parce que les formations éligibles au CPF n'intègrent pas tous les besoins de compétences des entreprises, notamment pour les compétences émergentes et, d'autre part, parce que le dispositif ne tend pas toujours à faire converger les intérêts des salariés et ceux des employeurs. La recommandation du Conseil européen sur les comptes de formation individuels, adoptée en décembre 2021, gagnerait à être mise en œuvre en intégrant pleinement la nécessité de répondre aux besoins de compétences des entreprises.

► **Recommandation [UE2030] : intégrer pleinement la nécessité de répondre aussi aux besoins de compétences des entreprises dans la mise en œuvre de la recommandation du Conseil européen sur les comptes de formation individuels.**

Renforcer la dimension « PME » des politiques pour les entreprises

Si les PME présentent l'atout de l'agilité, leurs moyens limités ne leur permettent cependant pas de jouer « à armes égales » lorsqu'elles sont en concurrence avec des acteurs de taille plus importante ou lorsqu'elles sont dépendantes de ces acteurs pour leur développement.

Elles sont donc demandeuses auprès des pouvoirs publics de toutes les impulsions qui leur permettent de **passer les barrières à l'entrée** sur les marchés ou qui permettent d'assurer **de bonnes conditions de concurrence**, en prenant en compte leurs spécificités.

L'enquête et les ateliers Visions PME [UE2030] permettent notamment d'exprimer les souhaits suivants :

- Favoriser l'innovation des PME en la rendant possible et en la **valorisant dans le cadre de la commande publique**,
- Adapter les formalités d'accès aux programmes d'appui à la recherche (voir ci-après chapitre 2.4),
- Soutenir le développement des PME à l'export en **valorisant leur rôle en tant que fournisseurs sur le marché français ou européen**. Dans le cadre de la stratégie « Medtech » présentée par la Ministre chargée de l'industrie en février 2022, il est ainsi prévu une mesure pour « aider les fabricants de dispositifs médicaux à percer dans les hôpitaux »³,
- Aider les PME à **défendre leurs droits face aux grands acteurs** des réseaux sociaux et de la data.

« Pour vendre sur les marchés étrangers, il faut que les acheteurs et institutions nous permettent d'être forts sur notre propre marché, notamment via les appels d'offres ». Ludovic Toledo, Directeur général, Dedienne Santé.

« Pour vendre des produits alimentaires français à l'étranger, il est important de pouvoir se prévaloir d'une qualité produit reconnue par les Français. La complémentarité des ventes en France et à l'export est clé. » Philippe Coignat, Responsable Export, Les Celliers Associés.

► **Recommandation [UE2030] : relancer et approfondir la démarche de *Small Business Act* européen consistant à penser en priorité aux PME dans la définition des politiques publiques pour réduire la charge administrative, améliorer l'accès aux marchés et l'internationalisation et faciliter l'accès aux financements.**

Veiller au *level playing field* en matière de transition écologique

L'enquête Visions PME [UE 2030], comme les ateliers, ont montré que les PME participantes intègrent bien la nécessité de la transition écologique et sont déjà engagées en la matière. Si l'intérêt général est bien admis, elles n'en constatent pas moins que la mutation qu'elles doivent opérer pour s'inscrire

³ « Dispositifs médicaux : comment seront investis les 400 millions d'euros du plan France 2030 », Les Echos, 22/02/2022

dans cette transition écologique comporte de nombreux aspects de contraintes et peut occasionner des handicaps vis-à-vis de concurrents qui ne réaliseraient pas la même mutation, au même rythme.

Il y a donc le souhait **d'une approche globale de la transition écologique qui, a minima, tienne compte des efforts faits** par les entreprises pour réduire l'impact environnemental de leurs produits ou prestations, voire qui permette de dégager des ressources pour assurer cette transition dans une logique de bonus/malus.

La mission régalienne en matière de cybersécurité

Face à l'importance du défi que représentent les cyberattaques de plus en plus perfectionnées, les échanges réalisés dans le cadre de l'étude montrent une attente pour que la dimension soit pleinement intégrée par l'Etat et l'Union européenne dans le cadre de leurs missions en termes de sécurité. Les entreprises comptent sur ces institutions pour **qu'elles mènent la lutte en amont**, pour réduire le nombre d'attaques touchant les entreprises, que ce soit par la veille, par des actions préventives ou par la lutte contre les filières économiques constituées autour de cette délinquance.

L'initiative pour **développer un cloud européen** est vue comme un moyen de progresser en la matière.

Rééquilibrer la politique commerciale européenne

Parmi les PME ayant participé à la démarche Visions PME [UE 2030], plusieurs sont impactées par les conditions du commerce avec des pays hors UE, soit parce qu'elles sont positionnées sur des marchés tiers ou ont ce projet dans leur développement international, soit parce qu'elles sont concurrencées par des acteurs de pays tiers au sein du marché unique européen.

Comme cela a été décrit dans la 1^{ère} partie, la dimension internationale est très présente dans leurs perspectives de développement des marchés à l'horizon 2030. Et la montée en gamme de concurrents des pays tiers est un défi pour une part conséquente des PME.

Ces PME ouvertes au grand export ou impactées par le commerce mondial sont bien sûr attentives à la politique commerciale européenne et jugent favorablement les **projets et évolutions en cours au niveau de l'Union européenne pour parvenir à des conditions plus loyales et équilibrées de concurrence pour le commerce avec les grands blocs économiques** : mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, réciprocité pour l'accès aux marchés publics, réforme des instruments de défense commerciale...

Dans ce contexte, elles sont demandeuses :

- Que les chapitres des accords de libre-échange consacrés aux PME **soient suffisamment détaillés** pour bien prendre en compte la spécificité des PME,
- Que dans les avancées pour assurer la réciprocité dans **l'accès aux marchés publics**, des opportunités soient négociées pour les PME,
- Que dans le cadre des négociations et accords internationaux, l'équivalence des certifications soit établie sur des **bases objectives** et précises pour bien protéger des productions spécifiques qui sont des atouts de l'offre commerciale française.

« La certification Bio européenne doit permettre de commercialiser hors UE, avec le principe des équivalences avec les pays tiers, mais les normes à respecter par ces derniers sont souvent moins contraignantes, d'où des règles du jeu qui ne sont pas en faveur des acteurs européens. » Philippe Coignat, Responsable Export, Les Celliers Associés.

► **Recommandation [UE2030] : s'assurer que dans les équivalences de certifications pour le commerce international, les pays tiers soient bien tenus de respecter les mêmes exigences en termes de normes, afin de ne pas pénaliser les PME européennes sur les productions spécifiques qui sont leurs points forts.**

Par ailleurs, il est ressenti qu'au niveau des institutions européennes, les multinationales originaires de pays hors UE sont plus présentes et concertées sur les sujets de développement des marchés, d'élaboration des réglementations ou dans le cadre des travaux de normalisation, que ne le sont les multinationales d'origine européenne au niveau des institutions des Etats-Unis ou des grands pays asiatiques. Il y a à ce niveau là aussi un équilibre à rétablir pour que les intérêts de l'ensemble des entreprises européennes soient mieux pris en compte.

Les déclarations récentes du Commissaire européen Thierry Breton, lors du lancement de la stratégie européenne de normalisation, vont dans ce sens en invoquant une « ouverture sous condition » pour que lorsque des normes européennes sont élaborées en l'absence de norme internationale, elles le soient sans risque de présence d'intérêt dominant extra-européen⁴.

► **Recommandation [UE2030] : veiller à ce que les entreprises européennes bénéficient, dans les grands Etats tiers (Etats-Unis, Chine, Japon, Corée du Sud...), du même niveau de concertation sur les politiques pour les entreprises que celui qui est accordé aux entreprises étrangères par les institutions européennes et veiller à ce que les entreprises étrangères ne soient pas prépondérantes dans le cadre des travaux de normalisation européens.**

Créer un environnement favorable à la prise de risque par les investisseurs privés

Pour les start-ups et les PME technologiques dont le modèle économique repose sur des innovations de rupture, la dimension de risque est consubstantielle à leur projet. Ce "goût du risque" est bien sûr d'abord porté par les fondateurs de ces entreprises. Ils ont cette motivation, se donnent à leur projet mais ils disposent rarement des ressources financières requises pour la mise sur le marché de leur innovation dans les meilleurs délais.

Les aides financières publiques adaptées à ce contexte sont attendues (voir ci-après).

Mais ces start-ups et PME technologiques souhaitent également que **le cadre politique général en France et au sein de l'Union européenne favorise la prise de risques par les investisseurs et épargnants privés** disposant de moyens financiers, comme cela peut être le cas aux Etats-Unis. Les capitaux de ces investisseurs et épargnants privés devraient pouvoir s'orienter de façon plus importante vers l'innovation de rupture.

⁴ « Qui contribue à façonner la norme, influence le marché », La Tribune du 15 février 2022.

2.2. La mobilisation des pouvoirs publics pour des actions de sensibilisation

Dans le cadre des grandes politiques évoquées ci-dessus ou sur d'autres thématiques importantes, des PME en appellent à une **action volontariste des pouvoirs publics et une mobilisation de leurs moyens** pour contribuer à la sensibilisation des entreprises ou des populations sur des sujets qu'elles considèrent comme des défis pour les années qui viennent. Il est ainsi noté que les moyens de communication institutionnelle ont été particulièrement puissants et efficaces pour les actions de sensibilisation et d'information dans le cadre de la crise sanitaire. Cette force de communication, ou au moins une partie de cette force, pourrait utilement servir d'autres « causes ».

Le champ de sensibilisation relève assez logiquement du niveau des Etats, pour tenir compte notamment des spécificités nationales. **Mais le niveau de l'Union européenne est sans doute également opportun, soit parce que le sujet est en lien avec le marché unique, soit parce que des messages globaux au niveau européen ne peuvent que renforcer l'impact de la communication.**

Un besoin qui devrait persister : la sensibilisation à la transition numérique

Les actions de sensibilisation à la nécessité de s'approprier les technologies de l'information et de la communication et de s'engager dans la digitalisation de son activité ne sont pas nouvelles. Beaucoup a été fait sur le sujet au niveau européen, de l'Etat français et dans les territoires. Les CCI ont pris une large part à ces actions de sensibilisation, d'information et de démonstration.

Pour autant, il ressort de l'enquête et des ateliers de Visions PME [UE 2030] que cette sensibilisation reste d'actualité pour les années à venir.

« Il est encore nécessaire de mener de grandes campagnes de sensibilisation à la digitalisation auprès des plus petites entreprises, pour faire prendre conscience que ce n'est pas une option et que le monde avance très vite ». Luc Julien-Saint-Amand, Avocat, Valoris.

Tout d'abord, parce que les **nouvelles technologies continuent à arriver sur le marché** (Business intelligence, blockchain, intelligence artificielle, big data, traduction automatique...) et parce que les **conditions d'usage évoluent aussi constamment** en matière de commerce via le numérique.

Ensuite, parce que certaines entreprises, notamment celles qui disposent de moins de ressources parmi les TPE, restent encore en marge de cette digitalisation, avec notamment une part des salariés qui reste touchée par la fracture numérique. Pour la plupart, leur activité ne pourra pourtant pas rester en dehors de l'univers numérique.

Il est donc souhaité que des **budgets publics continuent à être mobilisés pour assurer cette sensibilisation à la transition numérique**. Quant au message, il pourrait maintenant **être plus direct**, pour souligner que la transition numérique, même si elle doit être adaptée à chaque type d'entreprise et d'activité, n'est plus une option et que le monde avance très vite. Ou, dit d'une façon encore plus directe, « *si on ne digitalise pas, on coule* ».

Une dimension spécifique de la digitalisation, la cybersécurité

Comme cela a été vu précédemment, la cybersécurité est un enjeu majeur pour les entreprises et elle le sera probablement encore plus dans les années à venir compte tenu de la digitalisation croissante et parce que les attaques seront encore plus sévères : plus d'une PME sur deux répondante à l'enquête Visions PME [UE 2030] considère que les cyberattaques seront encore plus perfectionnées à l'horizon 2030.

Pour autant, le **niveau de médiatisation et de prise de conscience est sans doute encore insuffisant compte tenu de l'ampleur du défi**. Une grande partie des attaques et préjudices subis passent sous les radars car il y a un enjeu d'image pour les entreprises. Et une partie de la menace peut ne pas être identifiée par les plus petites entreprises.

« Il y a un vrai enjeu de communication-sensibilisation sur le défi de la cybersécurité. La menace est largement sous-estimée car de nombreuses entreprises ne déclarent pas les attaques, pour ne pas nuire à leur image. Certaines petites entreprises ne détectent même pas l'attaque. » Julien Amacher, Directeur des opérations, Oxibox.

Pour élever le niveau de protection globale des entreprises, il apparaît donc opportun **d'amplifier les actions de sensibilisation et d'information auprès de l'ensemble du tissu économique**, encore une fois de façon adaptées en fonction des typologies d'entreprise : sensibiliser aux **différents aspects de la menace**, aux **priorités à retenir pour parer ou répondre aux attaques**, aux **solutions techniques disponibles**... C'est d'autant plus une nécessité qu'il n'y a pas d'exigence réglementaire sur les mesures de précaution à prendre.

Cette dimension de sensibilisation doit aussi **intégrer la question des assurances** face au risque de préjudice, ainsi que la nécessité pour les offreurs de produits/solutions numériques de sécuriser ces derniers.

« De plus en plus de produits intègrent des technologies qui pourraient être piratées à distance. Pour être leader, une entreprise doit aujourd'hui commercialiser des produits pleinement sécurisés qui intègrent la cybersécurité dans ses innovations afin de s'assurer que leurs entreprises ou celles de leurs clients puissent faire face à des attaques ou des erreurs générant des failles » Sami Lallahem, Président, Ixsane.

Les financements européens pourraient ainsi être mobilisés pour des actions de sensibilisation d'ampleur et venir soutenir les actions d'information et de sensibilisation mises en place au niveau national par des organismes de soutien aux entreprises.

L'une des façons de diffuser dans les PME cette culture de la cybersécurité est de pleinement intégrer ce sujet dans l'offre de formation continue, de façon adaptée pour les différents publics de l'entreprise.

► **Recommandation [UE2030] : prévoir des crédits européens et mobiliser les moyens de communication de l'UE pour poursuivre et amplifier les campagnes de sensibilisation à la transition digitale, en intégrant pleinement la dimension de la cybersécurité.**

La promotion des produits vertueux en matière de développement durable

Les témoignages et avis exprimés dans le cadre de la démarche Visions PME [UE 2030] mettent en évidence la convergence de trois tendances :

- Le **besoin d'appuyer et de soutenir la transition écologique** en montrant que les **efforts sont une nécessité et que chacun peut apporter sa contribution**,
- **L'aspiration croissante des consommateurs à opter pour des prestations ou des produits vertueux** et pouvant afficher une transparence, comme l'a montré la dynamique du Bio,
- L'opportunité pour les entreprises exemplaires en termes de produits ou de process de production vertueux, et qui encaissent d'une certaine manière des contraintes supplémentaires, de pouvoir **tirer profit de ces efforts pour leur notoriété et leur image**.

Les PME participantes notent toutefois différentes limites pour cette convergence. D'abord c'est un sujet où, la encore, les PME n'agissent pas à « armes égales » ; **les grandes entreprises ont beaucoup plus de moyens et de capacités à valoriser leur démarche RSE** que les plus petites et certaines sont d'ailleurs tenues de produire une déclaration de performance extra-financière qui comporte des indicateurs environnementaux. Ensuite, **l'approche des consommateurs est parfois partielle, manquant d'informations objectives**, ce qui peut là encore pénaliser des producteurs nationaux de petite taille. Et le problème est d'autant plus réel que cet enjeu de communication peut conduire à ce qui peut s'apparenter à de la désinformation avec des labels « produits vertueux » qui sont trompeurs ou n'attestent que d'une partie de la réalité.

Les PME qui sont engagées dans des process et dans une offre de prestations/produits vertueux en matière de développement durable mesurent bien l'opportunité de cette communication vers le consommateur et les intermédiaires de la distribution. Cela nécessite **de la démonstration, de la pédagogie, une approche large** pouvant aller jusqu'au tourisme industriel et bien sûr des moyens pour la communication. Tout cela peut s'avérer hors de portée pour les plus petites entreprises.

« Aujourd'hui le consommateur final peut influencer les producteurs, cela se voit sur les exigences concernant les emballages. Et la puissance de la communication publique que nous constatons pour la crise sanitaire pourrait aussi être mise au service du développement durable ». Stefan Kirstetter, Dirigeant, Malengé.

« Il faut encourager la prise de parole des PME, la communication par capillarité, sur leurs démarches vertueuses et la démonstration de certaines vérités. On peut par exemple démontrer qu'une brosse à dents en bambou venant d'Asie est bien moins vertueuse qu'une brosse à dents en plastique bien produite en France. » Olivier Remoissonnet, Directeur général, La Brosserie française.

C'est la raison pour laquelle un engagement et un soutien des pouvoirs publics sont souhaités pour sensibiliser de façon complète au sujet et pour contribuer à la promotion des prestations et produits vertueux, notamment de ceux issus du tissu de PME. Cette orientation comporte une dimension européenne dans le cadre du marché unique et compte tenu des exigences de l'UE en matière de transition écologique par rapport à celles d'Etats tiers.

► **Recommandation [UE2030] : mobiliser des crédits européens et les moyens de communication de l'UE pour soutenir la promotion des prestations et produits des PME vertueux en termes de développement durable.**

Il faut aussi soutenir les initiatives tendant à assurer un leadership européen sur la mise au point d'une norme volontaire sur le reporting extra-financier en matière environnementale, en veillant à ce qu'elle soit bien adaptée à la nature des PME.

► **Recommandation [UE2030] : soutenir les initiatives tendant à assurer un leadership européen sur la mise au point d'une norme volontaire sur le reporting extra-financier en matière environnementale, en veillant à ce qu'elle soit bien adaptée à la nature des PME.**

2.3. Réglementer moins mais mieux, en prenant pleinement en compte les PME

Pour faire face aux défis qu'elles vont rencontrer sur leur route d'ici 2030, **les PME sont très attentives au cadre dans lequel elles exercent leur activité : la législation/réglementation, les certifications, les normes et standards.**

Ces dimensions ont ainsi fréquemment été évoquées lors de l'atelier « Développement des marchés », mais cela a aussi été un aspect important des échanges sur la transition écologique et sur l'innovation.

L'un des répondants à l'enquête Visions PME [UE 2030] décrit ainsi son principal défi à l'horizon 2030 : *« réussir à continuer à développer de nouveaux produits dans un cadre réglementaire nouveau, beaucoup plus contraignant en coûts et en délai ».*

Cette forte préoccupation ne signifie pas qu'il y a un souhait général de dérégulation. **La nécessité d'un cadre législatif et réglementaire n'est pas contestée**, ce qui est exprimé c'est la vision d'une réglementation qui soit **simple, claire et stable**, pour donner un cadre et un calendrier. Cette définition d'un cadre donnant suffisamment de perspectives est notamment soulignée en référence à l'enjeu de la transition écologique. Compte tenu des efforts à réaliser par les entreprises et des impacts sur les modèles économiques, les entreprises ont besoin de cet horizon clarifié.

« Pour la transition écologique, pour donner la visibilité nécessaire aux entreprises, il faut parvenir à fixer des règles communes a minima dans l'Union européenne ». Philippe Dutruc, Président de la CCI Deux Sèvres jusqu'en 2021, Membre de la « Task Force Europe 2016-2021 » des CCI de France.

Nombreuses ont aussi été les expressions jugeant prioritaires de **nouvelles avancées pour finaliser le marché unique**. Le constat est fait par des PME de divers secteurs que le marché européen reste en partie morcelé du fait de **l'hétérogénéité de règles qui n'ont pas été harmonisées**. Une avancée vient par exemple d'être réalisée début 2022 avec l'adoption d'une procédure d'autorisation centralisée des essais cliniques des laboratoires pharmaceutiques alors qu'auparavant il fallait déposer un dossier dans chaque Etat membre où résident des participants aux essais.

Et le constat est fait également que ce **morcellement est aussi causé par de nouveaux textes**, la récente loi française anti-gaspillage et pour l'économie circulaire constituant un exemple, avec de nouvelles obligations de marquages spécifiques à la France ce qui empêche d'avoir un packaging unique en Europe. Car pour les PME concernées c'est bien cela l'enjeu ; **pouvoir bénéficier directement du grand marché européen quand elles lancent un produit.**

« Pour nous permettre de bien développer nos marchés, il faudrait au moins que nous puissions profiter d'emblée du marché communautaire de 450 millions d'habitants. Or l'harmonisation du cadre réglementaire reste à finaliser et les choses n'avancent pas assez vite. Par ailleurs la protection des PME reste mal assurée sur ce marché ». Cyrille Viellard, Président, VMC Pêche et Membre élu de la CCI du Territoire de Belfort.

Les travaux de la « Semaine européenne des CCI » en mai 2021 arrivaient aussi à cette conclusion : *« dans certains domaines (produits innovants, agro-alimentaire, plastiques biodégradables, matériaux en contact avec l'eau...), c'est de la définition d'un cadre réglementaire commun dont les entreprises auraient besoin pour développer leurs activités. Dans le secteur de la santé (...) le recours à 27 procédures d'homologation différentes est le plus souvent la règle ».*

► **Recommandation [UE2030] : faire de la finalisation du Marché unique une priorité, en harmonisant ou unifiant ce qui doit encore l'être et en évitant que des textes nationaux viennent créer de nouvelles divergences.**

En parallèle de la réglementation, il y a aussi le souhait de production de **normes et de standards européens notamment pour les nouvelles technologies et les filières émergentes**. Ces avancées doivent à la fois servir la mise en place des nouveaux cadres réglementaires communs et permettre l'affirmation des intérêts européens au plan mondial. La stratégie européenne de normalisation, présentée en février 2022 par le Commissaire au marché intérieur Thierry Breton, répond à cette attente, en soulignant le rôle stratégique des normes volontaires dans la recherche de souveraineté économique.

Si le souhait de nouvelles avancées dans la constitution du marché unique est fréquemment exprimé, il y a aussi globalement une **demande d'allègement et de simplification des exigences réglementaires**, le « millefeuilles réglementaire » constituant un frein fortement ressenti par les PME.

« Dans la viticulture, des traitements innovants qui pourraient aider à la transition écologique sont freinés par des carcans réglementaires ». Anouck Chapuzet-Varron, Directrice générale, Vinea SAS.

« La réglementation permet d'ouvrir de nouvelles voies, elle est nécessaire pour stimuler les processus d'innovation, encadrer certaines pratiques. Elle doit privilégier l'intérêt général tout en acceptant d'être challengée par l'innovation. La réglementation doit être à l'écoute des signaux faibles pour permettre aux acteurs de l'innovation de ne pas être freinés, contraints par les instances administratives par un parcours extrêmement difficile et long au risque de voir des innovations abandonnées. » Gérard Tétu, Dirigeant, Kleuster.

Il est par exemple pointé que pour la mise sur le marché, le processus du marquage CE est beaucoup plus complexe que celui de la *Food and Drug Administration (FDA)* pour le marché américain, occasionnant un délai supplémentaire d'au moins deux ans. Une telle différence est un handicap concurrentiel majeur pour le lancement de produits innovants. En février 2022, la Ministre chargée de l'industrie, Agnès Pannier-Runacher, a annoncé l'ouverture par Bpifrance d'un guichet de diagnostic réglementaire pour faciliter l'obtention du marquage CE pour les dispositifs médicaux.

« Concernant la vitesse de mise sur le marché et l'incidence de la réglementation, les délais plus longs en Europe en comparaison des Etats-Unis peuvent aussi être liés à des différences de méthode, l'approche européenne étant plus séquentielle ». Jean-Paul Mignard, Gérant fondateur, Axsol.

Sur cette problématique de la complexité réglementaire, est aussi déplorée la **tendance française à sur-réglementer par rapport aux exigences communautaires**.

La complexité est également une difficulté et un frein pour les aides européennes elles-mêmes, même quand ces aides sont diffusées via des organismes intermédiaires.

« Les fonds FEDER demeurent encore insuffisamment utilisés, il faut donc simplifier leur utilisation ». Fany Ruin, 1^{ère} Vice-Présidente de CCI France, Présidente de la CCI Amiens-Picardie, Membre de la « Task Force Europe 2016-2021 » des CCI de France.

Par ailleurs, il y a le sentiment que **toutes les opportunités offertes par la digitalisation ne sont pas saisies pour simplifier l'approche réglementaire.**

► **Recommandation [UE2030] : retenir comme impératif permanent la simplification du cadre législatif/réglementaire, en rationalisant la production des textes, en banissant toute sur-réglementation nationale et en saisissant toutes les opportunités offertes par la digitalisation. Les démarches de certification doivent aussi intégrer cet impératif dans l'optique notamment d'en limiter le coût.**

Le besoin d'allègement et de simplification est aussi ressenti, au-delà de la réglementation, en matière de **certifications**. Ces dernières vont continuer à s'imposer de plus en plus pour la qualité environnementale, de l'alimentation, la sécurité... parce qu'elles répondent aux aspirations des consommateurs et des citoyens, quand elles ne sont pas exigées par la réglementation, ce qui peut **poser la question de l'encadrement des facturations** dans cette situation. Le développement des certifications s'accompagne d'une complexification des méthodes, ce qui se traduit par des niveaux de coûts directs et indirects (temps passé) difficiles à supporter par les PME.

« De plus en plus de certifications de nos produits sont demandées en application de réglementations. C'est de plus en plus cher et peut représenter une somme de 500 K€ pour une autorisation de mise sur le marché, avec parfois des exigences inutiles consistant à refaire plusieurs fois les mêmes analyses. » Guy Baret, R&D Manager, Selvert.

Sur un sujet connexe, des PME pointent qu'il y a un **grand morcellement en termes d'éco-organismes et que la tendance est plutôt à l'augmentation du nombre**. Ce morcellement engendre des coûts de fonctionnement importants qui pèsent sur les entreprises. Aussi l'idée est avancée de regrouper les organismes, pour réaliser des économies par la mutualisation, afin de limiter les charges pesant sur les entreprises. Et pourquoi ne pas envisager cette mutualisation à un niveau européen, pour les organismes oeuvrant dans les mêmes secteurs ?

« En mutualisant au niveau européen, les éco-organismes pourraient coûter moins cher et donc entraîner moins de taxes pour les entreprises ». Cyrille Viellard, Président, VMC Pêche et Membre élu de la CCI du Territoire de Belfort.

► **Recommandation [UE2030] : réduire les coûts de fonctionnement des éco-organismes par la mutualisation, y compris au niveau de l'UE lorsque cela est pertinent, pour réduire les charges pesant sur les entreprises.**

Enfin, la démarche Visions PME [UE 2030] confirme le souhait des PME que cet allègement et cette simplification de la réglementation se doublent **d'une réelle prise en compte de la spécificité des situations des plus petites entreprises.**

D'une part, ce souhait est motivé par le fait que pour être simple, une réglementation doit **tenir compte du fait que les PME disposent logiquement de moins de ressources administratives.** D'autre part, cette prise en compte de la spécificité des PME est aussi nécessaire pour une réglementation efficace et optimale parce que les **PME ne vivent tout simplement pas très souvent les mêmes réalités que les plus grosses entreprises.**

« L'Europe est encore trop éloignée des PME, il n'y a pas suffisamment de liens étroits et permanents pour que les problématiques de ces dernières soient pleinement prises en compte, d'où le sentiment fréquent que la législation européenne, avec sa mise en œuvre nationale, est un frein au développement des marchés ». Michel Bossi, Président de la CCI du Tarn, Membre de la « Task Force Europe 2016-2021 » des CCI de France

Il est ainsi demandé que les **PME soient beaucoup plus concertées** dans les processus d'adoption des réglementations, normes et standards, qu'elles soient *« moins systématiquement hors-jeu »*.

Et pour cela, les PME demandent d'abord à être mieux informées sur les textes qui sont en préparation.

« Pour que la réglementation prenne bien en compte les problématiques des PME, il y a déjà un enjeu de diffusion de l'information sur les avancées réglementaires. Savoir permettrait de participer. Et il y a encore des progrès à réaliser pour donner l'opportunité aux PME d'entrer dans les processus réglementaires, notamment sur les moyens alloués. Une PME n'a pas les mêmes moyens humains que les grands groupes. Par ailleurs, il est effectivement essentiel de bien intégrer des PME dans ce processus réglementaire car elles peuvent être une bonne représentation sur certains marchés et leur nombre est un atout clé pour l'application des réglementations. » Elsa Lomont, Co-fondatrice et directrice de Ethikis ad Civis.

La demande est aussi exprimée que les organismes intermédiaires (CCI, Filières, Pôles et clusters...) offrent des **opportunités d'échange avec les législateurs et régulateurs**, en fonction de l'agenda des réglementations. Certains dirigeants reconnaissent qu'ils doivent eux-mêmes prendre du temps pour exprimer leurs attentes et intérêts, mais ils demandent à être aidés par leur environnement institutionnel pour les opportunités de rencontre avec les décideurs (commissaires européens ou autres représentants de la Commission, ministres, parlementaires européens...).

Les moyens de consultation sur les projets de réglementation, tels que peut les proposer le réseau Enterprise Europe Network (EEN) avec le dispositif *feedback*, sont aussi jugés comme un canal utile de remontée des avis. L'approche gagnerait toutefois à être **enrichie par un retour plus systématique** sur les conclusions des consultations.

Les échanges dans le cadre des ateliers Visions PME [UE 2030] ont permis aux PME qui connaissent leur activité de pointer que les **comités de normalisation sont un canal efficace** pour porter les préoccupations des entreprises et qu'ils donnent « une longueur d'avance ».

► **Recommandation [UE2030] : systématiser et mieux structurer la concertation des PME sur les projets de réglementation européenne, offrir des opportunités aux dirigeants de PME d'exprimer leurs attentes/spécificités auprès des législateurs et décideurs des réglementations.**

2.4. Les attentes en matière d'aides directes

Les ateliers Visions PME [UE 2030] ont montré que les PME sont également en attente d'appuis directs, en lien avec les thématiques concernées, pour faire face aux défis à l'horizon 2030.

En matière de transition écologique, la « nouveauté » du sujet et l'ampleur des investissements rendent nécessaires un appui important

Pour qu'elles soient aidées dans leurs futures décisions d'investissements contribuant à la transition écologique, les PME souhaitent toujours pouvoir accéder à des informations et à des conseils par des experts, tant les sujets sont variés, nouveaux et porteurs de complexité pour les dirigeants de PME.

D'après leur expérience, les **ressources disponibles en termes de conseil à l'ADEME ou dans les collectivités territoriales peuvent être sous-dimensionnées** pour apporter des réponses rapides à toutes les demandes. Aussi, il est souhaité que des moyens supplémentaires soient mobilisés par les pouvoirs publics pour assurer cette mission d'information/conseil.

► **Recommandation [UE2030] : proposer des appels à projet européens visant à financer l'action de réseaux d'expertises sur la transition écologique, pour réaliser un premier niveau d'informations/conseil, voire des missions d'audit préalables aux choix d'investissement.**

L'analyse des défis auxquels s'attendent les PME à l'horizon 2030 a également montré qu'il demeure **un besoin d'aide financière à l'investissement** compte tenu de la spécificité des projets « transition écologique ». Une augmentation des financements publics sur ce sujet est ainsi souhaitée, avec une attente quant au **ciblage des fonds du Plan France 2030** sur le sujet.

Au plan médiatique, si la transition écologique est souvent traitée sous l'angle des très gros investissements qui sont nécessaires, en référence par exemple au projet de taxe carbone aux frontières et aux secteurs fortement émetteurs de gaz à effets de serre, pour les TPE et les PME, cette transition écologique repose souvent sur une diversité d'actions à mener, dont certaines peuvent passer « sous les radars ».

C'est notamment pour ce qui peut être qualifié de **petits projets et de projets intermédiaires** que des manques de dispositifs sont signalés : projets entre 5 000 et 50 000 euros pour les TPE, entre 20 000 et 100 000 euros pour les PME. Par exemple, « *un projet d'investissement de 25 000 euros consistant à isoler un bâtiment industriel n'est plus financé par personne, alors que c'est un vrai projet de transformation écologique* ».

► **Recommandation [UE2030] : mobiliser des financements européens pour augmenter les capacités d'aides financières aux investissements en matière de transition écologique, notamment pour les petits projets et les projets de taille intermédiaire portés par les TPE-PME.**

Des besoins d'aide à la décision également en matière de transition digitale

Comme pour la transition écologique, les PME expriment des besoins d'informations, de conseils et d'accès à des expertises pour pouvoir définir et mener leurs projets d'investissements en matière de digitalisation.

Le premier niveau de ce besoin est de pouvoir **situer sa pratique de la digitalisation face à celle d'entreprises similaires et d'en tirer des conclusions en termes de priorités d'action**. La solution **Digipilote, développée par les CCI de France** dans le cadre de Soluccio, répond à cette problématique.

Pour ce qui est du besoin d'accéder à un premier niveau de conseil ou à des expertises, il porte, pour les PME les plus avancées en matière de digitalisation, sur des **technologies telles que la blockchain, la digitalisation des chaînes de production et l'IoT, les solutions en matière d'intelligence artificielle, de cybersécurité...** Mais le besoin ne se limite pas à la technologie et porte aussi fréquemment sur les **applications pour le e-commerce/e-services, sur la maîtrise des actions de communication sur les réseaux numériques et sur la maîtrise du partage de la data**.

L'un des axes du programme « Europe numérique » vise à financer des projets dans le domaine de la cybersécurité : encouragement au partage de bonnes pratiques et déploiement à grande échelle de solutions de pointe dans l'ensemble de l'UE.

Par ailleurs, les **EDIH** (European Digital Innovation Hub), mis en oeuvre dans le cadre du programme « Digitising European Industry », vont répondre à certaines de ces attentes en finançant des regroupements d'acteurs ayant vocation à constituer un guichet unique pour connecter les entreprises avec les ressources de leur environnement pour mener leurs projets de transition digitale et permettre d'expérimenter les technologies. Les EDIH seront notamment construits autour des briques intelligence artificielle, cybersécurité et calcul haute performance.

Il va rester la question des **spécialités non couvertes par les briques des EDIH et de la réponse aux besoins des entreprises hors industrie**.

Comme pour la transition écologique, les fonds européens pourraient ainsi financer, dans le cadre d'appels à projet, des acteurs permettant de compléter l'action des EDIH en matière de conseil de premier niveau et d'orientation vers les expertises digitales de l'environnement des PME.

► **Recommandation [UE2030] : mobiliser des financements européens du programme « Europe numérique » pour financer des réseaux permettant d'accompagner les PME, hors champ d'action des EDIH, dans leur appropriation des technologies et dans l'acquisition des compétences numériques avancées.**

Une meilleure prise en compte des PME dans le financement de l'innovation

L'enquête et les ateliers Visions PME [UE 2030] ont montré que l'Union européenne est bien identifiée comme un **acteur déterminant en matière d'aides à l'innovation**.

« En matière d'innovation, l'Union européenne s'est laissée dépasser sur certaines technologies, comme la 5G pour les communications. Il faut retrouver un leadership européen et pour cela se positionner sur les prochains enjeux, ce qui veut dire sur ce sujet des communications, se focaliser maintenant sur la 6G voire la 7G ». Philippe Dutruc, Président de la CCI Deux Sèvres jusqu'en 2021, Membre de la « Task Force Europe 2016-2021 » des CCI de France.

Pour les start-ups ou PME technologiques qui mènent des innovations de rupture, l'attente forte est de **pouvoir disposer de financements couvrant tout le processus d'innovation, jusqu'à la mise sur le marché**, afin de pouvoir atteindre cette étape ou d'éviter de se faire racheter. La **dimension d'accompagnement dans la durée** dans l'utilisation de ces financements est aussi jugée très importante.

Les **dispositifs du Conseil Européen de l'Innovation**, tels que l'EIC Accelerator, dédiés à l'innovation radicale et de rupture, répondent à ce besoin. Mais la **réponse aux appels d'offres dans ce cadre est encore trop complexe pour les petites entreprises et le dispositif apparaît comme trop élitiste**. Un déséquilibre est ressenti entre le montant des ressources nécessaires pour répondre aux appels à projet (éventuellement en se faisant accompagner) et la probabilité de voir son projet sélectionné. Il est pointé que des moyens d'appui pour répondre aux appels à projet sont proposés par certaines Régions mais que la **situation est inégale au plan national**.

« L'innovation de rupture est dure à porter. L'obtention d'une aide financière est bien sûr un point clé mais il ne faut pas que cela s'arrête au déblocage des fonds. Pour une start-up, il est aussi très utile d'être accompagné dans la durée dans la phase de mise sur le marché. J'ai pu faire l'expérience avec des dispositifs européens de l'apport que peuvent représenter un coaching et une communication régulière avec le financeur sur l'utilisation de l'aide ». Pierre-Emmanuel Casanova, Co-fondateur, Hysilabs.

« Il faut simplifier les appels à projet dans le cadre de Horizon Europe. Les exigences sont démesurées par rapport aux ressources d'une PME et le taux de succès est trop faible pour faire appel de façon systématique à un cabinet spécialisé pour être accompagné. » Marine Laville, Présidente de Novaptech.

Les **labels d'excellence** (sceaux d'excellence) sont des labels de qualité délivrés par la Commission européenne à des projets qui n'ont pas été retenus du fait des contraintes budgétaires mais qui remplissaient les exigences de qualité demandées. Ce dispositif vise ainsi à tirer parti de l'évaluation approfondie réalisée par les services européens instructeurs et à favoriser l'obtention d'aides via d'autres dispositifs européens ou nationaux. **Il est prévu que d'ici 2027, dans le cadre du programme Horizon Europe, ce dispositif prenne de l'ampleur.**

D'autres financements dédiés aux PME comme **Eureka Eurostar** sont plus accessibles, avec un taux de réussite de 29 % des propositions déposées. Cependant, leur gestion est réalisée au niveau national, avec des critères différents par pays mais avec, dans la plupart des cas, une décision basée sur les fonds propres de l'entreprise, **ce qui peut rendre difficile l'accessibilité pour des start-ups ou des TPE.**

Il faut enfin considérer que l'innovation ne se limite pas à l'innovation de rupture, notamment pour les PME et si l'on considère l'ensemble des secteurs d'activité. Il faut donc que l'Union européenne et les autorités nationales et régionales mobilisent aussi des financements pour proposer des aides à l'innovation sur un périmètre plus large d'intervention.

► **Recommandation [UE2030] : poursuivre l'adaptation des dispositifs d'aides financières à l'innovation pour élargir la population des PME pouvant en bénéficier et permettre la mobilisation de financements européens pour soutenir l'innovation autre que de rupture dans les TPE-PME.**

Concernant les **appels à projet thématiques d'Horizon Europe**, se pose d'abord la question de la possibilité, pour les plus petites entreprises, de **pouvoir saisir des opportunités d'intégrer des consortiums** qui répondent à ces appels à projet. Comme il s'agit de projets qui touchent à la compétitivité, il est difficile d'envisager de larges appels à rejoindre les consortiums. C'est la raison pour laquelle **les PME ont intérêt à travailler en amont leurs réseaux de partenaires potentiels**. Et les acteurs publics sont attendus en la matière pour créer toutes les bonnes opportunités de réseautage, pour aider les PME à « sortir de l'isolement » : c'est vrai avec les pôles de compétitivité et les clusters, les accélérateurs BPI ou dans le cadre des animations de filières industrielles. Mais **d'autres actions d'animation plus transversales ou ouvertes**, comme les événements BtoB organisés par Enterprise Europe Network (EEN), sont aussi jugées très utiles pour enclencher du réseautage.

« L'innovation c'est d'abord de l'ouverture d'esprit et une capacité d'adaptation. Le formalisme est en revanche un frein considérable ». Luc Julien-Saint-Amand, Avocat, Valoris.

Les PME technologiques sont convaincues qu'elles peuvent jouer un **rôle important dans le cadre de ces consortiums**, que ce soit en tant **qu'utilisatrices des technologies développées** ou en tant que **fournisseurs de briques de l'offre technologique**. Elles veulent alors être **pleinement intégrées comme des partenaires des projets**.

« Dans les projets de recherche européens, les PME ont un rôle clé à jouer mais elles ont besoin d'être accompagnées par des entreprises ou des laboratoires leaders qui doivent réellement partager avec elles et les élever. ». Bertrand Lenoir, Directeur général, NA Wave.

Pour maximiser les opportunités de ces appels à projet thématiques, le **développement des partenariats publics-privés** apparaît également comme un point clé.

Ces projets de recherche ou d'innovation partenariaux doivent aussi pouvoir favoriser **un transfert de technologie gagnant-gagnant**.

« Pour les petites PME, l'innovation peut aussi venir de ses propres clients. Parfois, certaines grandes entreprises ou grands instituts de recherche veulent valoriser des innovations en filialisant ou en suscitant des start-ups mais ce transfert de technologie pourrait aussi opportunément se réaliser vers des PME existantes, aux savoir-faire pointus. » Eric Fanio, PDG, SEF Technologie.

► **Recommandation [UE2030] : mobiliser des financements pour poursuivre les actions d'animation, ouvertes et transversales, permettant aux TPE-PME de développer leur réseau de partenaires potentiels pour participer à des projets d'innovation et pour accompagner ces entreprises pour constituer les partenariats.**

Faciliter l'implantation des PME sur les marchés à l'international

Comme cela a été évoqué dans l'analyse des défis, de nombreuses PME intègrent l'international à leur développement, que ce soit en proximité (Europe, Maghreb) ou vers des destinations de grand export. Certaines anticipent, pour les années qui viennent, de devoir accroître leur présence sur ces marchés étrangers plutôt que de les servir uniquement par l'export.

Pour faire face à ce qui peut constituer un défi compte tenu de leurs moyens limités, elles expriment les attentes suivantes à l'égard de leur environnement institutionnel :

- Etre informées des **savoirs clés à maîtriser dans le pays visé, aux plans culturel et des usages d'affaires**, pour pouvoir bien aborder leurs interlocuteurs sur ces marchés. Sur cette problématique, les expériences montrent qu'il n'est pas toujours facile de disposer de cette information,
- Pour réaliser une implantation, pouvoir bénéficier de **prises en relations ciblées** sur les marchés visés,
- Pouvoir être aidées pour **faciliter les démarches administratives**.

Le ressenti qui a été exprimé est celui d'une **certaine complexité pour identifier les acteurs institutionnels** pouvant leur apporter cette aide à l'étranger et une incompréhension sur la **facturation des prestations** par les organismes institutionnels facilitant le développement international.

« Pourquoi ne pas mutualiser entre acteurs européens les moyens d'aide à l'implantation sur les marchés des pays tiers ? Face aux géants économiques, l'union fait la force, il faut lutter contre notre fragmentation cause de faiblesse. » Cyrille Viellard, Président, VMC Pêche et Membre élu de la CCI du Territoire de Belfort.

► **Recommandation [UE2030] : améliorer, pour les PME, l'accessibilité aux prestations d'accompagnement à l'implantation sur les marchés étrangers et développer les mutualisations entre les représentations des Etats-membres pour dégager plus de moyens de soutien et contribuer à l'affichage d'une UE « puissance économique » sur les marchés des pays tiers.**

2.5. La prise en compte de la dimension territoriale

Pour faire face aux défis qu'elles vont rencontrer d'ici 2030, certaines PME sont soucieuses de la dimension territoriale dans les appuis que peut leur apporter l'environnement institutionnel.

Sans un **investissement public qui permette d'assurer un bon niveau de connexion des territoires**, que ce soit en matière de télécommunications ou de transport, certaines PME craignent le maintien, voire le creusement d'une fracture territoriale, ne leur permettant pas de s'inscrire dans les dynamiques de développement économique. De la même façon, du fait d'obstacles au développement qui subsistent pour des raisons juridiques, administratives ou techniques, le soutien des financements européens reste attendu dans les bassins de vie économique des zones frontalières pour soutenir la coopération et stimuler la croissance.

Les fonds régionaux européens restent ainsi attendus pour assurer l'aménagement du territoire et venir en aide aux territoires les plus isolés, les plus fragiles ou présentant des spécificités.

L'attente d'investissements publics est également évoquée pour pouvoir **disposer de plateformes technologiques**, pour que chacune des régions puisse **miser sur l'innovation de ses entreprises**.

Les **défis en matière de ressource humaine** comportent également une dimension territoriale affirmée. Si la quasi-totalité des PME ont fait part de leurs difficultés présentes et à venir pour conserver leurs équipes et recruter de nouveaux collaborateurs, **celles qui se trouvent dans des territoires ruraux ou isolés évoquent logiquement des difficultés encore plus intenses du fait du manque d'attractivité de ces territoires au plan de l'activité professionnelle**.

Ce handicap territorial supplémentaire est lié à plusieurs causes : une offre de loisirs déficiente, des opportunités professionnelles inexistantes pour les conjoints mais aussi, les difficultés pour trouver un logement, soit du fait du manque d'offre correspondant aux attentes ou bien parce qu'il y a une forte pression liée à l'attrait touristique du territoire (résidences secondaires ou autres hébergements touristiques).

« Les problématiques RH sont encore plus fortes en zones rurales ou isolées. Des soutiens publics pour mettre en place des éléments d'attractivité inter-entreprises seraient un appui utile. » Sébastien Cauquot, Directeur général adjoint, Orfix.

Les entreprises de ces territoires ruraux ou isolés attendent donc que les fonds régionaux européens puissent être mobilisés pour des projets de territoire visant à créer une offre de loisirs, à mutualiser entre entreprises des services aux salariés et à faciliter l'accès au logement pour leurs salariés.

► **Recommandation [UE2030] : maintenir des capacités de financement par les fonds régionaux européens de politiques d'aménagement du territoire, à la fois pour financer des projets permettant de corriger les handicaps en termes de connexion et d'attractivité professionnelle des territoires les plus isolés, les moins favorisés et les zones frontalières et pour appuyer les politiques de développement économique et les projets d'infrastructures de communication dans les régions les moins favorisées.**

Toujours en matière de ressources humaines, en dehors du cas des compétences très spécifiques qui relèvent de la recherche des talents aux plans national et international, le **recrutement des jeunes diplômés présente pour les PME une forte dimension territoriale**. Elles ont ainsi été plusieurs à évoquer que pour répondre à leurs besoins de compétences, sur des profils d'ingénieurs, de cadres commerciaux, de techniciens, elles misaient beaucoup sur le recrutement à la sortie des établissements de leur territoire. Et elles considèrent aussi que **l'adéquation entre leurs besoins d'entreprises et les compétences acquises par les formations initiales doit d'abord se travailler à ce niveau territorial**, et ce y compris pour les compétences attendues dans les filières émergentes.

« Pour nous la difficulté c'est de trouver les compétences pointues au niveau local bien que nous ayons un riche tissu d'enseignement supérieur. Il faut que les écoles se rapprochent plus des entreprises, pour bien cerner les tendances de l'innovation et les compétences émergentes, en anticipant bien le délai de formation. Par ailleurs, les écoles doivent faire attention à leurs discours sur les salaires car on fait face régulièrement à des prétentions démesurées pour une start-up de la part de jeunes diplômés ». Pierre-Emmanuel Casanova, Co-fondateur, Hysilabs.

Il y a donc une attente pour que soient mises en place et animées, au plan territorial, de **réelles instances d'échange entre les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur sur les besoins en compétences**.

CONCLUSION

Les années qui nous séparent de l'horizon 2030 seront (encore) des années de **grandes mutations**.

Les PME qui ont participé à la démarche Visions PME [UE 2030] en ont bien conscience et pour elles, cela ne sera pas l'affaire uniquement des grandes entreprises et des ETI. **Nombre de défis auxquels elles s'attendent à faire face dans les années qui viennent vont nécessiter pour elles des évolutions de leur modèle économique, des innovations et un important effort d'investissement.**

Les marchés sur lesquels elles commercialisent leurs produits ou prestations vont plutôt s'étendre, via le e-commerce ou le développement international, avec une concurrence qui, elle aussi, va encore s'élargir. Même les TPE-PME relevant de la sphère présentielle, tournées vers une clientèle de leur territoire, sont concernées par cet élargissement de la concurrence.

La ressource humaine sera pour les PME une problématique d'autant plus forte qu'elles disposent de moins de ressources financières pour peser sur le marché de l'emploi et faire face à l'évolution des aspirations des salariés.

La transition écologique sera, bien sûr, également leur affaire, avec de nombreux projets à mener et, là encore, moins de ressources pour le faire que les grands acteurs.

Quant à l'évolution des technologies, notamment au plan numérique, elles entendent bien pouvoir en saisir les opportunités.

Cette réponse aux défis à venir, ce management des transitions à opérer, les dirigeants de PME l'intègrent pleinement à leur projet entrepreneurial. Cela fait partie de l'essence même de ce projet entrepreneurial.

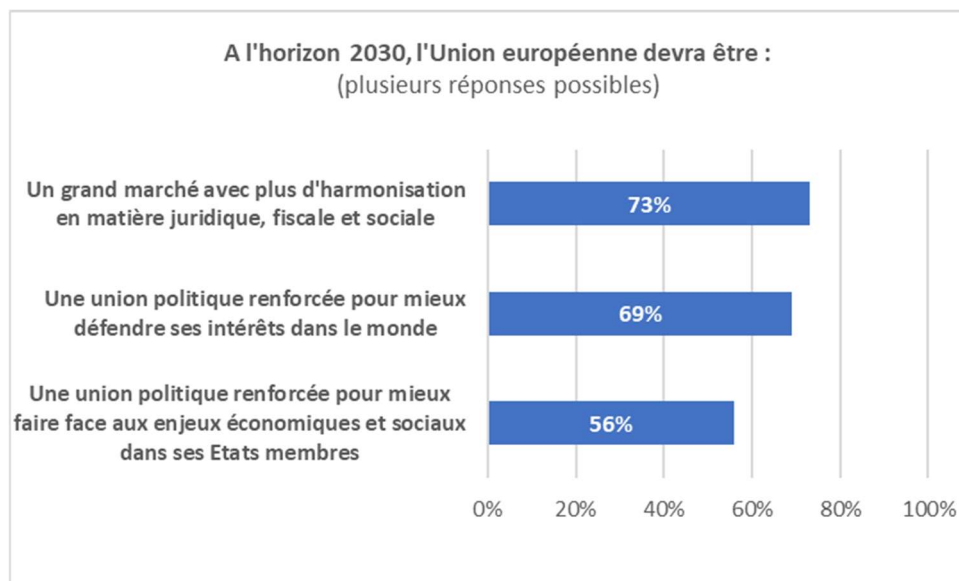
Mais les PME qui ont participé à la démarche Visions PME [UE 2030] attendent néanmoins des pouvoirs publics qu'ils les aident sur ce chemin, d'une part en **veillant à ce que l'environnement économique et social que ces derniers génèrent soit le plus favorable** au développement des entreprises et, d'autre part, que les politiques publiques **prennent en compte les réalités des PME**.

Dans ce paysage institutionnel, **l'Union européenne est bien identifiée comme un acteur important**.

La démarche Visions PME [UE 2030] montre ainsi que les **attentes sont fortes concernant le marché unique européen, pour que celui-ci soit approfondi**. Les PME attendent une pleine concrétisation de la promesse de ce marché unique : pouvoir vendre directement ses produits sur un grand marché de 450 millions d'Européens.

Cette préoccupation a été exprimée de façon très concrète dans les commentaires en réponse au questionnaire et sur de nombreux sujets traités lors des ateliers thématiques. Elle couvre à la fois la dimension « **harmonisation/unification** » et la dimension « **simplification** ».

Elle apparaît aussi clairement dans les réponses à la question générale de l'enquête portant sur ce que devra être l'Union européenne à l'horizon 2030. Pour 3/4 des dirigeants de PME ayant répondu à l'enquête, **l'Union européenne devra en 2030 être un grand marché avec plus d'harmonisation en matière juridique, fiscale et sociale**. C'est le positionnement de l'UE qui apparaît le plus fréquemment cité.



Les dirigeants de PME qui ont participé à la démarche Visions PME [UE 2030] attendent aussi que l'Union européenne **s'affirme en tant que puissance, intégrant pleinement la globalisation de l'économie.**

Même lorsque leur activité se déploie uniquement en France ou en proximité, les impacts économiques de ce qui se passe dans le monde sont bien mesurés. **Près des 2/3 des répondants à l'enquête attendent aussi qu'à l'horizon 2030, l'UE soit une union politique renforcée afin de mieux défendre ses intérêts dans le monde.** Il y a, pour de nombreuses PME, le souhait de pouvoir concrètement bénéficier des retombées d'une « union qui fait la force » au plan mondial.

Les PME identifient bien également les **capacités d'action de l'Union européenne en faveur des entreprises**, du fait des compétences qui sont les siennes, des moyens budgétaires dont elle dispose et du partage des bonnes pratiques européennes dont elle doit être le cadre. Son appui sous forme d'aides est notamment attendu sur le sujet de **l'innovation et pour l'accompagnement dans les transitions écologiques et digitales.**

En matière de ressource humaine, les attentes sont fortes à l'égard des pouvoirs publics avec, pour les entreprises, la conscience de **l'importance des spécificités nationales** sur les enjeux qui se posent.

Pour autant, les ressources de l'Union européenne doivent pouvoir venir **en appui des politiques nationales.**

De façon globale, plus d'un répondant sur deux à l'enquête approuve ainsi le fait que l'UE soit à l'horizon 2030 une union politique renforcée dans le but de mieux faire face aux enjeux économiques et sociaux dans les Etats membres.

Les recommandations de cette démarche Visions PME [UE 2030] se rattachent à ces différents niveaux d'ambition de l'Union européenne.



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES



CCI FRANCE

Avec le concours de

*Une étude nationale
réalisée par*



**CCI
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**



**CCI BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**



CCI BRETAGNE



CCI GRAND EST



CCI HAUTS-DE-FRANCE



CCI NOUVELLE-AQUITAINE



**CCI OCCITANIE
Pyrénées-Méditerranée**



**CCI PARIS
ÎLE-DE-FRANCE**



**CCI PROVENCE
ALPES CÔTE D'AZUR**